

Verbatim du conseil d'administration du 9 juillet 2024

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Marie-Claude BRINDISI (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Emmanuelle PUCÉAT (présente jusqu'à 15h45 puis procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Elsa LANG-RIPERT (présente jusqu'à 16h30),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Membre excusé

Madame Peggy CÉNAC.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Michaële HERBST,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,

Membres absents

Madame Virginie KILANI,
Monsieur Oumar SOW.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Tahani BAUDOUX
Madame Maxence COGNARD,
Madame Lia GODINHO (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Madame Thaïs MASSON (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),
Monsieur Maxence ROULLIAT.

Membre absent

Monsieur Enzo FARGEOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Xavière CASTANO (présente jusqu'à 16h40),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Madame Laurence KLEIN (procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS),
Monsieur Brice LÉTHIER,
Madame Laëtizia MARTINEZ (présente jusqu'à 15h30),
Monsieur Freddy SERVEAUX (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membre excusé

Madame Marilyn VANTARD.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle finances,
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emmanuelle ASHTA, Directrice du pôle documentation,
Madame Sandrine BOCQUET-ROUSTAN, Responsable référente contrôle interne comptable et budgétaire,
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué au budget, aux finances et au pilotage,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines,
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Tadeusz SLIWA, Vice-président délégué aux politiques culturelles,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

Ordre du jour :

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	5
II - Verbatim du conseil d'administration du 14 mai 2024.....	5
III - Questions statutaires	5
1. Modification des statuts de l'UFR des Sciences de Santé.....	6
2. Modification des statuts de l'INSPÉ.....	6
3. Élections de représentants au sein de la commission CVEC.....	6
IV - Questions financières.....	8
1. Budget rectificatif n°1 - exercice 2024.....	8
2. Demandes d'admission en non-valeur.....	17
3. Modification du tableau d'harmonisation des bonnes pratiques relatives aux achats divers voté au conseil d'administration du 23 novembre 2023.....	18
V - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 11 juin 2024).....	19
Modification de la liste des fonctions d'intérêt général ouvrant droit à une prime pour l'année universitaire 2023-2024	
VI) Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 18 juin 2024.....	21
1. Travaux des commissions :.....	21
- Subventions culturelles du 6 mai 2024	
- Vie étudiante du 13 mai 2024	
- FSDIE des 21 et 29 mai 2024	
2. Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : Bilan financement CVEC 2023.....	24
3. Travaux de la pédagogie du 12 juin 2024 :.....	25
- Création d'une nouvelle unité d'enseignement transversale : UET pratiques sportives	
- Demande d'accréditation du certificat de capacité d'orthoptiste en co-accréditation avec l'université de Franche-Comté à compter de la rentrée 2025-2026	
- Réforme du 1er cycle de santé : modification de l'option santé pour les licences avec un "accès santé" L.AS	
- Offre de formation :	
. Architecture de l'offre de formation des diplômes nationaux 2024-2028	
. Validation des fiches formation	
- Masters en anglais : mise en place de droits spécifiques à compter de la rentrée 2024-2025 pour :	
. Master Culture et communication-Projects in international and european cultural engineering	
. Master Management – parcours International management and sustainability	
- Règlement des études – Polytech Dijon	
- Règlement intérieur des IUT : modalités d'application de l'obligation d'assiduité qui ont une incidence sur l'évaluation	
4. Calendrier universitaire 2024-2025 : calendriers des composantes.....	31
VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 20 juin 2024.....	32
Demande de subventions	
VIII) Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux.....	33
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat.....	34
IX) Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD – Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	34
X) Compte rendu des contrats et conventions hors subvention.....	35
<u>Point C</u> : Questions diverses.....	35

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 9 JUILLET 2024)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Mesdames et Messieurs les administratrices et administrateurs, bonjour et bienvenue dans ce dernier conseil d'administration de l'année 2023-2024 avec un ordre du jour relativement copieux mais j'espère que nous irons relativement vite, quelques points d'informations, ensuite des questions statutaires, financières, relatives aux RH et les travaux de la CFVU, les travaux de la commission de la recherche et la question de l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux, quelques points adoptés sans débat et une question diverse.

I - Informations du Président

Le Président.- Le dernier CA remonte au 14 mai, ça ne fait pas loin de deux mois, je ne vais pas vous refaire toute l'actualité, évidemment, de ces deux derniers mois, mais certains points saillants. D'abord, l'actualité nationale qui s'est soldée par le renouvellement de l'Assemblée nationale dimanche dernier. Des craintes avaient été exprimées, ces craintes sont, pour le moment, effacées. Il reste à trouver pour l'Assemblée nationale une majorité susceptible de soutenir un gouvernement et nous sommes en attente du renouvellement du Gouvernement, vous connaissez l'actualité, en tout cas, l'hypothèse on va dire assez pessimiste que le premier tour avait laissé présagé, ne s'est finalement pas réalisée et je crois que, au regard, non pas au plan politique parce que je n'ai pas à me prononcer au plan politique, mais au regard des libertés universitaires qui sont les nôtres, c'est plutôt heureux, je ne vous le cache pas.

D'autres éléments plus en lien avec notre actualité d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

D'abord d'un point de vue de la politique de l'établissement, j'ai pu signer l'accord de Grenoble lors d'une conférence scientifique qui a été organisée par François Weckerle, vice-président en charge du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale de l'établissement. Cette journée avait été organisée en trois temps, un temps politique avec la signature de l'accord de Grenoble, c'est un accord issu de la COP2 étudiante rédigée en 2021, qui est un engagement symbolique fort, c'est un texte assez court, il fait quatre pages, quelques articles et des annexes dans lesquelles sont listées un certain nombre d'actions que les établissements signataires s'engagent à mettre en œuvre en leur

sein. Ça m'a permis de lire ce texte, j'avais lu des recensions, mais je n'avais pas lu le texte intégralement et puis surtout, ça m'a permis de comparer l'annexe avec tous ces items qui doivent être mis en œuvre et ce que nous avons déjà mis en œuvre chez nous. Eh bien, nous n'avons pas à rougir de ce qui est déjà mis en œuvre. On a encore du travail, c'est très clair, mais sachez que nous sommes sur la bonne voie, donc c'est plutôt rassurant. Maintenant, on sait bien que le travail n'est pas achevé et que ces accords de Grenoble doivent trouver encore des traductions concrètes dans le fonctionnement quotidien de notre établissement, nous allons y travailler. Il y a d'ailleurs, à ce titre, la constitution d'un réseau des référents développement durable et responsabilité sociétale et environnementale, qui touche les services, les composantes et laboratoires et qui doit entraîner aussi les étudiants bien sûr et on a déjà une soixantaine de personnes qui constituent ce réseau qui est en train d'être mis en place. D'un point de vue scientifique, cette journée a été animée par trois conférenciers qui sont Benjamin Pohl de Biogéosciences, qui est climatologue, directeur de recherche au CNRS, Valentin Bellassen qui est économiste climatique et qui est chercheur senior à l'INRAE au CESAER, Marie-Charlotte Anstett qui est écologue, chargée de recherche à Biogéosciences. Je sais qu'ils ont très bien animé cette journée et ont vraiment satisfait l'auditoire. Et puis, l'autre point de cette journée, c'est un point technique puisque a été présenté le bilan de l'impact des gaz à effet de serre, qui permet de mesurer nos avancées, on a encore du travail mais le plan d'action va pouvoir se mettre en place et on va, là aussi, progresser.

Au tout début juin dernier, nous avons pu accueillir, quand je dis « nous », c'était une délégation de la gouvernance mais aussi des collègues de l'IUT du Creusot et du site du Creusot, Anne-Sophie Barthez, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, enfin à cette époque puisqu'elle a changé de poste au 1^{er} juillet dernier, c'était une de ses dernières visites en dehors du ministère et donc elle a été accueillie au Creusot pour prendre, on va dire, la mesure de ce qui a été fait dans le cadre du Campus des métiers et des qualifications, industrie technologique, innovante et performante, ITIP, qui avait été mis en œuvre par Olivier Lalignat en son temps et qui a été repris depuis par Pierre Lecefel qui est un collègue rattaché à l'INSPE. Ce Campus des métiers et des qualifications a montré un dynamisme et une inventivité tout à fait remarquables pour faire le lien entre les établissements d'enseignement secondaire, donc les lycées bien sûr mais aussi des collèges, plus rarement mais quand même et également les chercheurs, l'IUT mais pas seulement, Polytech Dijon, l'ESIREM, aussi est impliqué, les entreprises locales. Tout ce qui a été montré a été absolument éclairant sur l'intérêt qu'un CMQ peut présenter sur un territoire. Ce n'est pas seulement réservé au territoire du Creusot ni même de la Bourgogne, c'est un CMQ pour la Bourgogne-Franche-Comté et des actions sont d'ores et déjà en développement à travers la région. En tout cas, la DGESIP était impressionnée par tout ce qui avait été déjà réalisé et c'est tout à fait prometteur pour l'avenir.

Autre information institutionnelle et en relation avec le monde extérieur, le 17 juin a été signée une convention avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté pour pouvoir accompagner notre politique en faveur des étudiants en situation de handicap. La Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté nous fait don de matériel informatique, régulièrement, et verse également une subvention notamment à la commission solidarité étudiante, au pôle handicap, pour acheter du matériel spécifique permettant à des étudiants en situation de handicap de suivre des études dans des conditions les moins contraintes possibles.

Autre point d'information, le 24 juin dernier, l'ESIREM est entrée dans le réseau Polytech, achevant son intégration dans le réseau Polytech, c'est maintenant Polytech Dijon, ça a été l'occasion pour moi de rencontrer, au cours d'un déjeuner puisque après, je devais partir à Paris en déplacement, de rencontrer l'ensemble des acteurs du réseau Polytech, d'échanger avec eux pour pouvoir, on va dire, rendre hommage à leur accueil de Polytech Dijon, l'ESIREM, dans le réseau Polytech.

Le 2 juillet dernier, c'est notre collègue Elsa Lang Ripert qui a accueilli l'université d'été du réseau des INSPE de France. Ça a été, là aussi, l'occasion de rencontrer le recteur, évidemment, qui est venu accueillir, mais également Monsieur Serfaty, qui est inspecteur général et donc le travail thématique tournait autour des JO, des Jeux paralympiques et de l'importance de l'éducation au sport et aux activités physiques parce que les deux sont concernés, ne se confondent pas et donc une réflexion autour de la lutte contre la sédentarisation de la population parce que les jeunes et les vieux, je me classe dans les vieux, n'est-ce pas, sont de plus en plus sédentaires, ce qui pose des problèmes de santé publique qu'on connaît si on lit un peu la presse. J'ai résumé à peu près.

Autre élément, l'établissement a reçu une mission de l'inspection générale de l'enseignement du sport et de la recherche, l'IGESR, sur les systèmes d'information. Je crois qu'on est cinq établissements auditionnés en France et ça a permis de mettre en valeur ce qu'on est capable de faire et de ce que mène la DNUM de manière remarquable. Les inspecteurs m'ont dit lors d'un entretien d'1h30-2h que ce qui est fait à l'université de Bourgogne est tout à fait remarquable. Je le dis avec une totale modestie, vu que c'est le fruit du travail de plusieurs années, le travail de plusieurs décennies, c'est-à-dire que très tôt, la politique de l'établissement a été sensible à la question numérique. On sait qu'aujourd'hui le numérique est aussi important que l'électricité, on ne peut pas travailler sans le numérique comme on ne peut pas travailler sans électricité, je crois qu'il faut le concevoir comme ça. Des points d'amélioration ont été soulignés, on verra ça lorsque les inspecteurs généraux auront rendu et publié leur rapport et je crois qu'on y trouvera des éléments tout à fait intéressants concernant la cybersécurité, notamment, qui est un point fort de l'établissement très clairement. La DNUM est parfois considérée comme un peu paranoïaque en termes de sécurité numérique, mais n'empêche qu'elle a parfaitement raison parce que si l'établissement n'a jamais été paralysé malgré les attaques qui se renouvellent en permanence, le COVID était une occasion d'attaquer tout le monde pour les hackers et les pirates, les JO, c'est la même chose, et la France particulièrement, et en France, une fois de plus, les hôpitaux, les universités, les administrations centrales etc., les régions, les collectivités territoriales, tout le monde, tout ce qui est un peu publique et qui a des responsabilités est visé. Pour l'instant nous résistons, alors je dis ça aujourd'hui, vous savez qu'il n'y a pas de forteresse imprenable, un jour peut-être qu'il nous arrivera de rencontrer un vrai problème, il n'empêche que, en l'état, nous avons un système qui est tout à fait solide.

Autre information qui concerne le fonctionnement un peu récurrent de l'établissement. En ce moment, je rencontre les organisations syndicales en bilatéral, organisation syndicale par organisation syndicale, sans ordre du jour, de manière confidentielle, ce qui nous permet, dans un cadre autre que les instances habituelles de l'établissement, d'échanger sur des problématiques. Le dialogue est toujours très intéressant. Il est d'autant plus intéressant que chaque organisation syndicale a généralement des sujets très différents par rapport aux autres et je trouve que c'est très important parce que ça me permet d'avoir justement une vision globale des

difficultés qui existent dans l'établissement et qui me sont remontées au moment où on se voit. Parfois, il y a des difficultés anciennes qui perdurent malgré nos efforts, parfois des nouvelles apparaissent, elles n'apparaissent pas aux mêmes endroits et dans les mêmes services, les mêmes laboratoires, les mêmes composantes ou les mêmes sites donc ça permet d'avoir une petite cartographie, on va dire intuitive, des difficultés qui se posent dans l'établissement. Ce n'est pas un travail exhaustif, il y a d'autres canaux mais c'est un moment privilégié. On se rencontre généralement deux à trois fois par an, une fois la rentrée passée, en janvier-février et puis à la sortie pour voir un peu ce qui s'est passé durant l'année.

Autre processus habituel, c'est les DOM, les dialogues d'objectifs et de moyens. Ces DOM sont terminés. Le séminaire final a eu lieu vendredi dernier, donc les arbitrages sont en cours de transmission par les services auprès de l'ensemble des composantes et des laboratoires. Sachez que il y a un petit peu de temps de latence, mais les services travaillent d'arrache-pied parce que l'information est gigantesque, on s'enferme dans une salle, on statue sur des milliers de postes, des millions d'euros de budget, que ce soit en investissement, en fonctionnement, etc. Et donc le travail de retraitement derrière les décisions qui sont prises, décisions politiques parfois purement techniques d'ailleurs, lors des séminaires, nécessite un peu de temps mais les uns et les autres vont recevoir ces notifications très bientôt.

Autre préparation qui nous tient aussi en haleine puisque nous avons jusqu'à demain pour rendre notre copie, ça concerne le COMP, le contrat d'objectifs, de moyens et de performance, c'est ce qui remplace le DSG, le dialogue stratégique et de gestion et qui permet d'essayer de mettre en avant la stratégie de l'établissement et d'obtenir, sur les trois années à venir, environ 0,8% supplémentaires de notre subvention pour charges de service public, pour mettre en œuvre les points stratégiques saillants que l'établissement souhaite mettre en œuvre au cours des trois prochaines années. Donc c'est une première pour nous, nous sommes dans la troisième vague, il y a déjà eu deux vagues précédemment mais à chaque fois les règles ont changé, peu ou prou, pas toujours complètement mais quand même, je parle en même temps à Gracian Didier, vous allez recevoir normalement notre copie en temps et en heure, en tout cas on y travaille, pour que nous puissions rencontrer ensuite madame la rectrice, le secrétaire général et les services du rectorat, le 16 juillet matin. L'enjeu, 0,8% d'environ 215 millions d'euros, ça représente grosso modo 1,6 million sur trois ans. Alors évidemment, comparé aux 300 millions d'euros environ du budget, c'est une petite partie de ce budget, néanmoins, c'est déjà une somme d'argent importante qui nous permet de mettre en avant un certain nombre de dispositifs. On verra ce qui ressortira de ce dialogue qui doit se poursuivre par la remise d'un document définitif, le 12 septembre au ministère, et ensuite un nouvel échange avec la DGESIP pour finaliser ce contrat qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

Autre élément d'actualité, demain, déplacement à Nevers toute la journée pour présenter l'audit qui a été fait sur l'ISAT, par un cabinet extérieur, pour essayer de sortir l'ISAT des difficultés qui sont les siennes, difficultés d'organisation, stratégiques également, et donc c'est aussi un moyen pour nous de manifester d'abord notre attachement à l'ISAT, c'est très important, et en même temps notre volonté de faire en sorte que l'ISAT se sorte de ses difficultés, parce que on peut craindre que, petit à petit, les conditions posées par la CTI, la Commission des titres d'ingénieurs pour l'accréditation des formations, finissent par ne plus être réunies. Et ça, c'est ma plus grande crainte et je crois qu'aujourd'hui il y a vraiment urgence, je pense, à prendre des décisions courageuses mais qui vont dans le sens de l'intérêt

de tous, les agents de l'ISAT mais les étudiants aussi et l'université de Bourgogne parce que l'ISAT comme Polytech Dijon sont deux écoles d'ingénieurs qu'il faut faire briller, qui ont des thématiques, l'ISAT en plus, je rappelle, est quand même la seule école d'ingénieurs dans le domaine de l'automobile et des transports, publique. Toutes les autres écoles d'ingénieurs dans ce domaine-là sont privées. Donc vraiment, si on a un modèle à faire vivre c'est quand même celui-ci et ce sera, à mon avis, l'honneur du service public que d'être capable de surmonter collectivement, ensemble, les difficultés de cette école pour la hisser au niveau qui doit être le sien et qui doit être un excellent niveau. En tout cas, c'est une longue journée qui va nous attendre puisqu'il y aura une rencontre avec la communauté, visite du circuit de Magny-Cours et des installations de Magny-Cours et ensuite discussions avec les principaux intéressés.

Voilà donc les différentes informations que je voulais livrer à votre connaissance. Si certaines vous viennent à l'esprit et que je n'en ai pas parlé, n'hésitez pas à vous manifester, il n'y a pas de difficulté, on pourra les aborder. S'il n'y a pas de réaction, d'observation, je vous propose de progresser dans les points soumis à discussion et je vais passer la parole à Stéphane Tizio en tant que vice-président en charge du CA.

Point A : Points soumis à discussion

II – Verbatim du conseil d'administration du 14 mai 2024

M. Tizio.- Merci Vincent. Donc le premier point de cet ordre du jour soumis à discussion est un point traditionnel puisqu'il s'agit de l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 14 mai dernier. Vous avez reçu ce verbatim, assez copieux, je l'ai relu assez rapidement mais il me semble corroborer tout ce qui a été dit, est-ce qu'il y a des remarques particulières à faire à propos de ce verbatim ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 1 abstention. Vote contre ?

26 voix pour, 1 abstention

M. Tizio.- Merci.

Le Président.- On peut passer aux questions statutaires avec un premier point, l'adoption des statuts de l'UFR des Sciences de santé.

III – Questions statutaires

M. Tizio.- Donc le deuxième point concerne les questions statutaires, elles sont au nombre de trois. On a, premièrement, modifications des statuts de l'UFR des Sciences de santé, deuxième point, modifications des statuts de l'NSPE et enfin un troisième point, élection des représentants au sein de la commission de la CVEC.

1. Modifications des statuts de l'UFR des Sciences de santé

M. Tizio.- Vous avez reçu les documents concernant les modifications des statuts de l'UFR Santé, ces modifications concernent en particulier la mise en place d'un département nouveau au sein de l'UFR des Sciences de santé qui est celui des métiers de la rééducation et donc évidemment, comme il y a création d'un nouveau département au sein de cette UFR, eh bien ça nécessite une modification et un toilettage des statuts antérieurs. Vous avez le détail de ces modifications qui ont été vues par les différentes instances de l'UFR et par la commission des statuts. Donc est-ce qu'il y a des observations ou des remarques à faire sur ces nouveaux statuts ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter ces nouveaux statuts.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

27 voix pour (unanimité)

2. Modification des statuts de l'INSPE

M. Tizio.- Je vous remercie. Deuxième composante à avoir toiletté ses statuts, c'est l'INSPE, alors c'est une modification qui semble mineure, je parle sous le contrôle d'Elsa, au cas où. C'est une modification mineure dans la composition du conseil d'institut, à savoir que parmi les personnalités extérieures siégeant dans le conseil d'institut, il s'agit désormais, outre les neuf autres, d'un représentant ou d'une représentante d'une collectivité territoriale et ce qui est supprimé des anciens statuts, c'était en l'occurrence la Région-Bourgogne-Franche-Comté. Donc s'il n'y a pas d'observation, je vous propose d'adopter ces nouveaux statuts.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

3. Élections de représentants au sein de la commission CVEC

M. Tizio.- Enfin, le dernier point de ces questions statutaires et institutionnelles concerne les élections des représentants au sein de la CVEC. La commission CVEC comprend 26 membres qui ont voix délibérative et le CA doit se prononcer sur la désignation de quatre étudiants issus de notre conseil d'administration, un enseignant-chercheur et un personnel BIATSS issus du CA ou de la CFVU et un représentant des instituts paramédicaux désigné par le CA. Donc, pour ce qui concerne tout d'abord les quatre étudiants issus du conseil d'administration. Maxence, tu as des noms à nous communiquer ?

M. Roulliat.- Bonjour à toutes et à tous, donc en concertation avec les différentes listes étudiantes, les noms que nous avons à proposer pour les quatre sièges sont, Jean Fèvre, Maxime Vigneron, Antoine Sabatier et Lia Godinho.

M. Tizio.- Très bien. On peut demander s'il y a d'autres candidats que ceux qui sont proposés par le vice-président étudiant ?

Il y a aussi un enseignant-chercheur et un personnel BIATSS issus du CA ou de la CFVU. Après appel à candidature en CFVU, c'est Vanessa Vaizant au titre des

personnels BIATSS qui s'est proposée et y a-t-il des candidats enseignants-chercheurs au sein de notre conseil d'administration pour siéger à la commission CVEC. Lionel Crognier ?

M. Crognier.- Mais je ne suis pas en concurrence avec Vanessa ?

Le Président.- Non, il y a un siège BIATSS et un siège pour les enseignants-chercheurs. Y a-t-il d'autres candidats ? Non, il n'y a pas d'autres candidats, je pense qu'on peut mettre au vote la liste complète, vous ne voulez pas un vote individuel ? Si vous voulez un vote individuel, on le fait.

M. Tizio.- Il y a encore une personne, c'est un représentant des instituts paramédicaux qui doit être désigné par le CA. Après appel à candidature, c'est Madame Yamina Krouk qui est directrice du campus paramédical du CHU de Dijon qui se propose de siéger dans cette commission CVEC au titre des instituts paramédicaux. Et enfin, nous avons avec voix consultative et non plus délibérative, trois personnalités extérieures qui doivent être désignées par le CA sur proposition du président. À savoir donc, un représentant de Dijon métropole, un représentant de Nevers Agglomération et un représentant de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau qui correspondent au maillage territorial de nos diverses composantes et écoles qui peuvent relever des différents projets financés par la CVEC.

Donc, je vous propose un vote bloqué, à moins que quelqu'un souhaite un vote individuel, c'est à vous de me le dire. Si personne ne souhaite un vote individuel, on va procéder à un vote bloqué de ces différentes personnalités. Je vous rappelle, pour information, que huit représentants des étudiants à la commission de la formation et de la vie universitaire ont été proposés. Je vous donne leurs noms, c'est la CFVU qui a statué, il s'agit de Lyssandre Baron, Robinson Daoust, Thomas Moraux, Chloé Porterat, Lucile Chupin, Léonard De Almeida Girod, Audrey Pluvinet, Marine Sennegon-Lasgonnière. Donc on va voter sur l'ensemble de ces différents noms. Donc les quatre étudiants du conseil d'administration dont Maxence nous a donné les noms et qu'il va nous répéter.

M. Roulliat.- Jean Fèvre, Maxime Vigneron, Lia Godinho et Antoine Sabatier.

M. Tizio.- Donc ces quatre personnalités étudiantes, Vanessa Vaizant pour les personnes BIATSS, Lionel Crognier pour les personnels enseignants-chercheurs, Yamina Krouk, directrice du campus paramédical du CHU de Dijon et avec voix consultative, les représentants de Dijon métropole, Nevers Agglomération et de la Communauté urbaine Le Creusot-Monceau. Donc s'il n'y a pas de remarque particulière, je vous propose d'adopter cette désignation des représentants du personnel et des étudiants à la commission CVEC.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

IV – Questions financières

Le Président.- Très bien, merci. Nous pouvons passer au point IV relatif aux questions financières. Elles sont au nombre de trois. Il y a d'abord le budget rectificatif n°1 exercice 2024, l'exercice actuel. Ensuite, des demandes d'admission en non-valeur et un troisième point qui concerne la modification du tableau d'harmonisation des bonnes pratiques relatives aux achats divers voté en conseil d'administration, ça concerne les frais de réception, de restauration, les pots de thèses, etc., autant de dépenses qui peuvent, à certaines conditions être prises en charge par l'établissement.

1. Budget rectificatif n°1 – exercice 2024

Le Président.- Le premier point concerne le budget rectificatif n°1 pour l'exercice en cours, l'exercice budgétaire comptable 2024. Peut-être un petit point d'introduction avant de passer la parole à Fabrice Hervé, vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements. Ce budget rectificatif a été préparé par nos services mais en collaboration avec les services du rectorat afin d'améliorer la qualité de sa prévision. Je remercie tout d'abord les services de l'uB en charge des finances et du budget qui ont réalisé un travail important, c'est toujours un gros travail, donc merci à la représentante de ces services. Et puis, je voudrais également remercier Madame la Rectrice de nous autoriser à présenter ce BR au conseil d'administration de ce jour, parce qu'il y a eu un dialogue qui s'est instauré entre nous et le rectorat, un dialogue qui permet de progresser et d'améliorer, on n'est pas encore à un niveau de prévision budgétaire qui, probablement, devrait être le nôtre, mais ça fait quelques années qu'on travaille là-dessus et on progresse, Madame la Rectrice a bien vu qu'on progressait, donc merci à elle de nous autoriser à présenter ce budget rectificatif. Merci aussi à ses services puisque c'est aussi dans le dialogue avec ses services que nous avons pu vous présenter le projet de budget rectificatif n°1. Et c'est important parce que si nous ne votons pas aujourd'hui ce budget rectificatif, ça signifie que, en l'absence de budget rectificatif, certaines dépenses qui sont prévues par nos laboratoires, par nos services, par nos composantes, ne pourraient pas se faire dès septembre prochain. Donc les décisions que nous allons prendre aujourd'hui vont nous permettre d'ajuster notre budget à l'évolution de notre situation et c'est ce à quoi sert un budget rectificatif dont les grandes lignes vont vous être présentées maintenant par Fabrice Hervé à qui je laisse la parole.

M. Hervé.- Bonjour à toutes et tous, donc ce budget rectificatif n° 1 de 2024, avant de vous le présenter brièvement, quelques éléments de contexte. La méthode n'a pas changé puisqu'on est sur un budget en variation, donc d'ajustement. Et il y a un travail qui est fait, essentiellement en central, comme c'est indiqué, sur les budgets les plus importants de l'établissement, la DNUM, le pôle patrimoine, le SEFCA, la masse salariale en central et les éléments de budget à disposition en central. On a eu, vous allez le voir, une hausse des dépenses significative sur les charges de fonctionnement, de + 6,5 millions. Mais les coûts des fluides et en particulier l'électricité ont particulièrement augmenté et on prévoit 6,1 millions, alors la prévision est très compliquée parce que il y a eu différentes méthodes pour déterminer le prix de l'électricité quand on est opérateur de l'État, je vous avoue ne pas en connaître toutes les arcanes, c'est bien compliqué, tout ce qu'on sait, c'est que il faut payer les factures, mais que on ne sait pas exactement le prix. Ce qu'on

sait, c'est que ça augmente. On aura peut-être une bonne surprise au compte financier et ça sera moins de 6,1 millions d'augmentation, mais mieux vaut être prudent parce qu'il faudra les payer ces factures donc autant qu'on ait les crédits disponibles que d'être limitatifs. Donc ça c'est un point important. Et puis on a un ajustement de notre prévision de subvention pour charges de service public à partir de la notification initiale qui nous a été adressée mi-mars. Il y en a une nouvelle qui vient d'arriver, évidemment elle n'a pas été prise en compte puisqu'elle vient d'arriver et que le budget est construit depuis déjà un peu de temps. Et on a des opérations qui sont prévues, de prélèvement sur fonds de roulement qui sont aussi dédiées aux fluides et à la maintenance pour les opérations structurantes. On aura un budget de régulation en fin d'année. Sur la nature du BR 1, on raisonne en delta systématiquement, on va avoir des niveaux, mais on travaille sur les variations avec un certain nombre de tableaux qui sont produits, que vous avez eu à disposition et des votes corolaires.

Le tableau 1, il n'y a pas eu de modification par rapport au budget initial, donc on a exactement les mêmes données, en plafond 1, 2 480 ETPT, plafond 2 sur ressources propres, 420 ETPT. Pour mémoire, l'État nous notifie 2 570 emplois en novembre 2023, la notification qui vient d'arriver change les choses puisqu'on a moins d'emplois qui sont notifiés, on doit en avoir 46 en moins mais de toute façon ce n'est pas le nombre d'emplois qui nous limite, c'est l'argent et c'est le montant financier de masse salariale. Ces quantités d'emplois ont été ajustés il y a un an, ça fait un an qu'on travaille comme ça pour coller plus au réel qu'au théorique de 2 570 que l'on n'atteindra pas.

On va discuter du tableau 2 et ensuite aller sur le tableau 6, budget d'un côté et comptabilité générale de l'autre. Sur ce tableau 2, donc, le tableau des autorisations budgétaires, du côté des dépenses on a des enveloppes limitatives et des plafonds utilisables et en face, on a des prévisions de recettes qui sont menées, cette différence entre les prévisions de recettes encaissées probablement sur l'exercice et les crédits de paiement vont nous amener au solde budgétaire. Alors côté dépenses, on a donc en personnel dans ce tableau, 229,2 millions d'euros, je vous ai mis les chiffres d'un certain nombre de BR en arrière, quatre avant celui-ci. On voit une augmentation, tout ça est cohérent avec la LPR notamment, et on voit un autre point c'est qu'on a une légère diminution par rapport à ce qu'on avait prévu au budget initial à hauteur de 700 000 €. Cela fait écho à ce qui a été évoqué tout à l'heure par le président sur la volonté d'avancer sur l'amélioration de notre prévision budgétaire, donc on n'a pas de dérapage alors qu'on observait les autres années une évolution systématique à la hausse. Concernant le fonctionnement, il est toujours très élevé à 60 millions d'euros. Si vous le regardez en compte financier 2023, il est bien moindre, il doit être de l'ordre de 41 millions. Donc on a un écart sensible, on est presque à 20 millions, donc là on sait qu'on a une qualité de prévision qui n'est pas bonne, 50% de plus quand même. Pour autant, ce qu'on voit ici, c'est que on a un fonctionnement qui est inférieur à celui qui était prévu l'an passé au même moment budgétaire, l'an dernier on était à presque 70 millions, là on est à 60. Donc les opérations entreprises pour commencer de limiter, on va dire ça, les gonflements des demandes issues de tous les acteurs qu'ils soient composantes, labos, services, commencent à porter leurs fruits, quand bien même on est loin d'une estimation proche de la réalité, on verra que dans le tableau 6 qui est un tableau comptable, l'estimation est plus proche de la réalité. Ne vous y trompez pas si vous le consultez, vous verrez qu'il y a une partie en fonctionnement qui est à 65 millions, de mémoire, pour le BR 1 mais il faut enlever à cette partie comptable des dotations

aux amortissements qui nous portent vers les 44 millions, quelque chose comme ça en fonctionnement ce qui correspond plus à ce à quoi on peut s'attendre, on était à 41, si on passe à 44, en considérant l'inflation, notamment les surcoûts de fluides, on devrait être à peu près dans les clous. Donc on a une augmentation entre le budget initial et le budget rectificatif qui est de l'ordre de 6,7 millions, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, avec 6,1 millions dédiés aux seuls fluides. Sur ce côté-là, on a été prudentiel, certes ça concourt à l'augmentation du niveau du fonctionnement, pour autant ça nous permettra de payer l'électricité et d'éviter d'être poursuivis par nos fournisseurs d'électricité. Et c'est surtout à mettre en lien avec nos structures budgétaires, ces lignes budgétaires ont été passées en central, ce qui nous permet de gérer en central et donc d'honorer les factures de surcoût pour les sites délocalisés qui sont à hauteur de 2,1 millions d'euros, donc un tiers de la facture. C'est tout à fait notable, eu égard au nombre de mètres carrés qu'on peut avoir si on compare sites versus campus dijonnais. Ça c'est pour la partie fonctionnement et pour la partie investissement, on a donc un léger décalage comme souvent entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, puisque il y a des dimensions de trésorerie qui interviennent. C'est bien moindre que l'an passé, on est sur des autorisations d'engagement qui sont bien moindres, environ la moitié de ce que l'on avait l'an passé avec quelques opérations significatives, vous avez le détail dans la note d'ordonnateur. Et puis il y a eu le jeu des reports qui a permis d'aboutir à ce niveau d'investissement de l'ordre d'une trentaine de millions d'euros. Si on confronte aux recettes, on a des dépenses au total qui font 318,7 millions d'euros. Ça c'est donc les trois masses que je viens de vous présenter, masse salariale, fonctionnement, investissement, 318,7 millions. On a des recettes de 299,1, on soupçonne immédiatement que cet écart ne nous est pas favorable, les dépenses supérieures aux recettes, et qu'il va nous falloir prélever sur le fonds de roulement et sur la trésorerie. C'est le solde budgétaire qui fait la différence entre les deux, sur lequel je reviendrai ensuite. Il est nettement moindre que l'an passé, on avait un gros effet de l'investissement l'an passé. Vous avez les différents rappels de montants de recettes pour les années passées avec l'évolution sur plusieurs budgets rectificatifs avec une évolution à la hausse de ces recettes en face de nos dépenses, à la hausse elles aussi. Sur les recettes, vous avez les évolutions qui vous sont données avec la subvention pour charges de service public jusqu'aux ressources propres. On a donc une légère baisse de 3,6 millions d'euros par rapport au budget initial, c'est le jeu des reprogrammations, particulièrement, qui fait bouger tout ça. Le reste bouge mais sans élément particulièrement significatif, on a en ressources propres 1,6 million en plus avec l'apprentissage et on peut penser que les ressources propres vont augmenter parce qu'on a lancé des projets d'envergure, notamment le projet ASDESR STRADA. Pour autant, à un moment donné, on ne fera pas de miracle, on ne va pas faire une université d'apprentis. On aura peut-être des grands contrats de recherche, mais sur les grands contrats de recherche, s'il y a 3 millions d'euros de versés, l'uB n'en récupérera pas 2,9 donc on ne va pas avoir des ressources propres qui vont aller en augmentant, ce d'autant plus que la majorité de nos ressources propres sont issues de l'apprentissage. On attend mi-juillet, si ma mémoire est bonne, des informations sur les niveaux de prise en charge pour les diplômés en apprentissage qui doivent être révisés plutôt à la baisse puisque France compétences est en situation budgétaire fort délicate. Donc on ne va pas avoir des progressions où on va doubler nos ressources propres puisqu'on commence à avoir une bonne diffusion, elle n'est pas totale et on ne peut jamais être complètement devin, je ne me permettrait pas sur ce point, c'est tellement compliqué de prévoir

mais on ne va pas faire de l'apprentissage partout. On en fait déjà beaucoup, il y a peut-être des établissements qui ont plus de marges de manœuvre parce qu'ils étaient peu familiers avec ce mode de fonctionnement des diplômés mais on ne va pas les augmenter de 20 millions d'euros nos ressources propres dans l'avenir, je ne crois pas. Vous avez les niveaux qui apparaissent, je les ai repris parce qu'on voit les sources majoritaires de financement, on voit que la source majoritaire, nous sommes opérateur de l'État, c'est la subvention pour charges de service public qui fait 217 millions sur les 300, si j'arrondis, de recettes. Après, part belle aux autres financements publics et aux recettes propres.

Cela nous amène à un solde budgétaire déficitaire, donc le décalage entre ces recettes de 299,1 et ces dépenses de 318,7, un solde budgétaire déficitaire à hauteur de 19,6 millions d'euros. L'an passé il était de 52,7 millions d'euros en BR 1 donc ça venait vraiment fortement dégrader notre fonds de roulement et notre trésorerie. Donc on va prélever sur le fonds de roulement. On va prélever aussi sur la trésorerie une fois qu'on aura considéré les opérations non budgétaires, les opérations pour compte de tiers et on va donc opérer un prélèvement de 18,8 millions sur notre trésorerie, ce qui est une hausse par rapport à ce qui avait été prévu en budget initial où on était à 4,5 millions de prélèvement sur la trésorerie de l'établissement.

Le tableau 6, c'est un tableau comptable, qui est bien différent et difficilement comparable à ce qu'on a fait les années passées. L'idée a été de s'appuyer sur l'atterrissage de l'établissement, le compte financier, quand la comptabilité a parlé, une fois que toutes les opérations comptables ont été bouclées, on a réalisé la clôture des opérations comptables, on détermine notre résultat comptable et cela donne des bonnes idées sur les tendances dans l'établissement. Si vous regardez sur plusieurs années l'évolution du résultat net, on voit qu'il ne cesse de diminuer. J'y reviendrai un peu plus loin. On s'est appuyé sur ces éléments-là avec des hypothèses raisonnables de travail qui relèvent d'hypothèses macro sur le budget du type fonctionnement, il est à 41, on émet une hypothèse d'inflation, on s'appuie sur les données de la Banque centrale européenne, c'est son métier, ou de la Banque de France, on applique un taux d'inflation et on obtient une prévision puisqu'on est dans un exercice de prévision et pas un exercice de décompte exact puisqu'on n'est pas en situation de clôture. Et donc ici, on a un bénéfice comptable prévisionnel qui est certainement plus en phase avec ce vers quoi on devrait tendre sauf ajustement sur les fluides mais qui est déficitaire, il était déficitaire les années passées mais on n'utilisait pas la même méthode. Pour notre capacité d'autofinancement, elle est légèrement excédentaire, elle commence à se tendre. C'est un point important la CAF puisqu'elle nous permet d'alimenter le fonds de roulement et de réaliser des investissements. C'est un signe que l'avenir sera probablement moins faste que le passé. Ce qui peut vous rassurer, c'est la situation des établissements, on peut se dire qu'on n'est pas tout seuls dans l'adversité, il y a des établissements, pour avoir participé à des réunions mensuelles de l'association des VP CA Finances, on a des établissements qui sont en avance de phase et en plus grande difficulté, qui n'ont plus de CAF, qui ont donc commencé à manger leur fonds de roulement, leur trésorerie et qui vont se retrouver en difficulté. Donc on n'est pas en avance de phase sur ce point-là mais la situation va commencer à se tendre, pour autant on a un niveau final de fonds de roulement qui est à 44,6 millions, il est exprimé en jours, on est au-delà du seuil prudentiel, idem pour la trésorerie, qui est à 42,6 millions, elle est elle aussi au-dessus du seuil prudentiel, on doit être à 30 et 15 jours ou 15 et 30, donc on est encore au-dessus des seuils prudentiels. Donc sur ces données-là, on

n'est pas sur quelque chose d'alarmant. On a encore de la marge de manœuvre pendant quelques années, on peut encore investir et aider la communauté universitaire dans son travail quotidien. On a donc, suite aux discussions qui ont été menées pour le passage de ce budget, une évolution budgétaire qui est en cours, qui avait déjà été lancée, qui suppose, pour commencer à coller au plus proche, alors on ne sera jamais à l'euro près, on en est bien d'accord, mais éviter qu'on ait 60 millions de fonctionnement quand dans les faits on peut se dire qu'on en aura 45, qui suppose une évolution puissante et profonde de la structure budgétaire, donc ça, c'est quelque chose qu'on va faire avec l'accompagnement de notre tutelle. Pour le moment, on a réussi à avancer sur certaines choses avec un certain nombre de points, notamment par exemple toutes les reprogrammations qui ne sont pas notées, l'ajustement des crédits en fonction des exécutions, ce genre de choses. Mais on va aller plus loin pour coller à la prévision budgétaire. Alors on pourrait se dire, on va commencer à améliorer notre prévision pour savoir quels vont être nos difficultés, mais on sait qu'on va en avoir des difficultés puisque c'est le cas de la plupart des universités françaises. Et donc, pour poursuivre l'amélioration de la qualité de la prévision budgétaire, on va avoir un travail qui va se faire en phase avec la tutelle, là, les évolutions, les changements de méthode avaient été en phase avec la tutelle, quand bien même on n'a pas forcément exactement les mêmes perceptions de méthodes, mais c'est des choses qui vont se stabiliser et juste un point, toujours le même mais c'est lassant, ça concerne l'ensemble des services de l'établissement de l'université, c'est que pour qu'on ait cette évolution, il faut qu'on ait des bras, du capital humain et que c'est compliqué de recruter pour la fonction financière, non pas parce que la fonction financière serait méchante à l'université de Bourgogne et que ça se passerait mal au sein des différents pôles en lien avec la finance, que ce soit pôle finances, pilotage, agence comptable, c'est que manifestement ça n'attire pas les foules. On a exactement le même phénomène sur le numérique, sur le patrimoine donc c'est lassant mais c'est un constat national qui dépasse largement celui de l'uB qui revient sur des questions RH et sur des questions d'attractivité à la fois des métiers et puis au-delà du métier, des salaires. Donc, ça va être quelque chose qui doit se faire dans la délicatesse et qui se fera lentement.

Pour terminer, vous avez les comparaisons de nos BR 22, 23, 24. Si on regarde en 24, on n'est pas plus mauvais sauf sur un point qui apparaît presque en bas à droite, c'est un point d'interrogation donc je ne peux rien vous dire, c'est le résultat du compte financier 2024, on verra en mars quelle est sa valeur. En revanche, on a des métriques qui sont presque toutes similaires voire meilleures sur ce budget rectificatif, il y en a une qui est très différente. On peut se dire c'est curieux, mais ça tient non pas à des manipulations quelconques, ça tient à un changement de méthode, donc le tableau 6 qui permet de calculer ce taux de rigidité qui est donc le rapport masse salariale sur les produits encaissables qui relève de la comptabilité. On a une belle présentation du nouveau décret financier sur laquelle je reviendrai très brièvement, qui a été faite par le ministère il n'y a pas longtemps qui nous donne le mode de calcul exact, donc en appliquant ce mode de calcul exact, on arrive à cette valeur de 83,1 % qui est en rouge parce qu'elle dépasse un seuil prudentiel de 0,1 point, qui est très différent de ce qu'on avait précédemment puisque précédemment on avait une phase complète entre le tableau 2 qui était budgétaire et le tableau 6 qui était comptable et là il y a eu un déphasage qui a été mené. Le tableau 2 a été fait avec une construction budgétaire, tout un travail de dialogue avec les acteurs de notre communauté et le tableau 6 est fait sur la base de l'atterrissage en compte financier en posant des hypothèses raisonnables eu égard

aux différents postes sur la masse salariale fonctionnement. Donc on a un taux de rigidité qui a monté sensiblement, ce n'est pas soudain, ce n'est pas une campagne d'emploi qui a fait ça, vu le montant ce n'est pas possible qu'on ait augmenté autant de ça, c'est lié à un changement de méthode. Alors si je reprends, on peut noter qu'il y a une université qui semble très différente des autres, qui est Sorbonne université, puisqu'en en compte financier 2023, elle avait un résultat excédentaire de 39,4 millions d'euros, quand la deuxième qui est Poitiers qui est une université assez confortable avec une dotation importante par étudiant, ce n'est pas une découverte, est à 10 millions d'euros. Quand on reprend toutes les universités, compte financier 2023, on part de 39,4 millions à -2,1 millions pour l'EPE Université Paris-Saclay, d'atterrissage en compte financier 2023, ça été classé de manière décroissante en fonction des atterrissages 2023 des résultats nets. Et puis vous avez les budgets 2024, quand c'est rouge, c'est négatif et ce qu'on constate c'est que manifestement c'est très très rouge sur les budgets 2024, nous n'en faisons pas partie mais on a changé de méthode dans l'élaboration du tableau 6, mais là on en fait partie, en BR on a un résultat comptable légèrement déficitaire et on voit que ça se gâte pour beaucoup et ça s'est déjà gâté pour beaucoup, Cergy Paris université et à - 100 000 de déficit, Perpignan, etc. et on voit qu'on a beaucoup d'établissements qui sont en déficit en 23 et voire double déficit. Alors ils ne sont pas forcément pour retourner à l'équilibre financier puisque l'État avait édicté une règle visant à éviter probablement, mais ça n'engage que moi, d'avoir trop de PREF en même temps, en disant si c'est conjoncturel, si c'est le coût du chauffage, si c'est le coût de l'électricité, vous êtes en négatif mais on va dire que vous n'y êtes pas. Pour autant la conclusion c'est que on a des questionnements possibles quand même sur le modèle économique, alors on utilise beaucoup ce mot-là, mais ça pose un problème sur le modèle de fonctionnement des universités puisque globalement, on a des fondamentaux assez corrects eu égard au contexte économique et à notre mode de financement, notamment la SCSP par étudiant, pour autant, si on regarde les indicateurs, on voit qu'on a une situation où on va avoir potentiellement des difficultés. C'est sur des indicateurs qui sont repris désormais dans le projet de décret financier, fonds de roulement et trésorerie, on est à 15 jours, 30 jours et charges de personnel qui doivent être inférieures à 83% des produits encaissables, on est à 83,13. Ces critères sont les trois critères qui sont proposés dans le projet de décret, alors c'est un projet, ce décret passera-t-il ? Je ne suis pas devin, mais on commence à bien avancer puisque pendant des années, il y avait un projet de décret, personne ne l'avait vu, là il a été présenté à de nombreux acteurs et diffusé donc on peut penser qu'il aboutira peut-être. Je dis bien peut-être, ça dépend des équilibres politiques et ça, on est bien incapable de le savoir. Mais quand on regarde le tableau, on se dit que probablement, il y aurait un intérêt à le passer du point de vue de l'État, puisque si vous regardez une comparaison qui, à mon avis, n'est pas raison, mais c'est si on conserve l'ancien décret financier, celui qu'on a actuellement en vigueur, au bout de deux pertes comptables, on passe en plan de retour à l'équilibre financier, on aurait 23 établissements sur 132 EPSCP qui seraient en plan de retour à l'équilibre financier et puis si, soudainement, on change, on prend trois critères et dès qu'on en a un qui n'est pas respecté, on passe en plan de retour à l'équilibre financier très rapidement, il n'y en a plus que 11. Ça c'est en statique, en dynamique je ne suis pas sûr que ça reste à 11 puisque les critères de fonds de roulement et de trésorerie sont habituels. Il y a un critère de charges de personnel qui est à 83% qui est modifié pour les universités Sciences humaines, si ma mémoire est bonne, hors santé qui est à 85%. On peut penser que les difficultés vont se présager, pour l'instant c'est du

prévisionnel, on n'y est pas mais on verra et si ce décret financier existe, on aura des discussions avec notre tutelle sur les pistes d'amélioration et une construction budgétaire adaptée pour pouvoir passer cette fourche caudine des trois indicateurs. Mais l'élément central, c'est ici des difficultés qui tiennent au modèle de financement des universités, sachant qu'on n'est quand même pas une université qui serait rétive et particulièrement réticente à s'être tournée vers l'extraction de ressources propres, notamment vers la partie alternance/apprentissage.

Merci beaucoup pour votre écoute.

Le Président.- Merci Fabrice pour cette présentation. Peut-être quelques observations générales.

La première, je voudrais attirer l'attention des administrateurs et administratrices sur le fait que ce budget préserve une capacité d'autofinancement prévisionnelle positive. Elle n'est pas très élevée, 283 000 €, ça peut paraître peu mais à la même époque l'année dernière, pour le BR 2023 et puis avant pour le BR 2022, elles étaient négatives ces capacités d'autofinancement, c'est donc une légère amélioration et c'est important parce que la capacité d'autofinancement, c'est ce qui permet à l'établissement de recharger son fonds de roulement et le fonds de roulement sert à l'investissement. Quand on écoute Bercy, il nous explique que c'est de l'argent qui dort, ce n'est pas vrai, tous les investissements que nous réalisons dans le domaine de la rénovation énergétique, dans le domaine des installations, dans beaucoup de domaines aussi bien dans la recherche que dans la pédagogie, ça vient de ça, de cette capacité à dégager de l'argent pour pouvoir investir et c'est cette capacité d'autofinancement qui nous le permet.

La deuxième observation générale, c'est qu'on constate dans la présentation qui vient de nous être faite, une nette amélioration du solde budgétaire prévisionnel, alors une nette amélioration, on reste à -19,5 millions d'euros cette année, mais l'année dernière c'était -52,7 millions d'euros donc c'est un écart quand même considérable. Cette tendance permet de retrouver un fonds de roulement et une trésorerie qui sont voisins de ceux qu'on avait en 2022. C'est respectivement 44,5 millions d'euros et 42,6 millions d'euros au cours de ces années précédentes. Cela laisse supposer, je suis prudent, que encore pour l'année 2024, nous devrions sortir positivement pour le compte de résultats. Y a-t-il un déficit ou un excédent à la fin de l'année ? On le saura en mars 2025 puisqu'il faut faire les comptes, puis ils doivent être vérifiés, établis, ensuite soumis au conseil d'administration comme tous les ans. Et c'est là qu'on sait si on a fait un excédent ou un déficit. Si on en croit ces éléments-là, on devrait encore sortir positivement sauf, et ça, ça a été souligné tout à l'heure si la facture des fluides continue de monter, parce que ça, c'est totalement imprévisible et l'augmentation dont on accuse l'existence dans le BR 1, c'est 6,1 millions d'euros, ce n'est pas rien, c'est ce qu'on peut craindre et puis on peut craindre un peu de dérapage parce que l'actualité internationale, si une nouvelle crise apparaît ou une nouvelle crise politique, ça peut évidemment précipiter les choses. Mais le mouvement est celui-là. Alors ça ne veut pas dire que ça va bien, ça veut dire on continue dans cette pente qui est descendante. Il reste, au demeurant, que nous avons fait évoluer la méthode budgétaire. Pas encore totalement, on est dans un processus d'amélioration, mais on n'y est pas encore. Cette méthode budgétaire, on cherche à la réajuster pour avoir une meilleure prévision, mais quelle que soit la méthode retenue, la descente que je décrivais à l'instant, elle se poursuit inexorablement en raison des moyens alloués par notre tutelle, qui demeurent insuffisants.

D'ailleurs c'est ce que nous a montré Fabrice Hervé dans le tableau publié par l'État lui-même, à chaque fois qu'il y a du rouge ça signifie déficit, je crois qu'on est à 80% d'établissements français en construction budgétaire déficitaire pour 2024. Donc, on n'échappe pas à ça, on est dedans. Alors on prélève sur le fonds de roulement pour équilibrer le budget initial, on prend dans le bas de laine mais ce qu'on prend dans le bas de laine, ce n'est pas consacré au dynamisme de l'établissement.

Pour autant, qu'est-ce que nous apprennent tous ces chiffres et cette présentation si on prend un petit peu de hauteur ? C'est assez simple, c'est que la situation globale des universités pose la question du modèle économique des universités et donc la question de leur financement. Et cette remarque est à mettre en parallèle avec le taux de rigidité qui, là aussi, a augmenté de manière spectaculaire mais en fait ce n'est pas une augmentation, c'est juste une manière de constater différemment, à un moment différent. Mais ça augmente tout de même, parce que l'année dernière on devait être à 82,2 ou 82,5 et là on est à 83,1, donc là, on atteint le seuil prudentiel des 83% de masse salariale. Ce taux de rigidité qui augmente depuis plusieurs années... En fait, à l'issue du plan de retour à l'équilibre financier qu'a connu notre établissement sur les exercices 2017, 2018, 2019, donc depuis 2020 en réalité, nous menons une politique salariale dynamique et ambitieuse au service de nos missions. Ça veut dire que systématiquement, lorsqu'un emploi s'est libéré, nous avons proposé aux composantes, aux laboratoires, aux services, de le pourvoir à nouveau. Nous n'avons pas voulu geler par anticipation ces postes, ce qui aurait été finalement la seule solution pour pouvoir rester sous le seuil des 83%. Mon voisin et vice-président du conseil d'administration qui est économiste, me dit que l'université c'est une industrie de l'intelligence et du cerveau. Eh bien, si nous n'avons pas de cerveaux, nous ne pouvons pas remplir nos missions. Donc l'État nous confie des missions, eh bien, nous utilisons notre autonomie à cette fin pour remplir les missions qu'il nous donne, au besoin en flirtant avec les seuils prudentiels mais en assumant de le faire. La question donc est de savoir si nous poursuivons une politique salariale dynamique et ambitieuse au service de nos missions ? La réponse est oui parce que, en réalité, ce n'est pas à nous de rogner dessus, c'est à l'État, à mon sens, de se positionner et de savoir s'il va décider d'accompagner ses universités dans cette dynamique qu'elles souhaitent, qu'elles portent et je peux vous assurer que nous ne sommes pas la seule université qui souhaite porter cette dynamique, ou bien est-ce que l'État entend-il brider cette dynamique avec, comme corolaire, une baisse inéluctable du rayonnement de la recherche et de la formation française dans le monde parce que c'est l'enjeu. Et donc cet enjeu de la politique universitaire de la France en 2024, et des années à venir, c'est un enjeu que nous relevons, nous, de notre côté, de manière microscopique on va dire, mais que nous souhaitons également que l'État relève pour accompagner cette dynamique des établissements. Voilà ce que je voulais dire. Nous avons une pente descendante, elle est le fruit, non pas d'une utilisation du budget totalement inconsidérée, loin s'en faut, nous tenons les cordons de la bourse mais néanmoins les moyens qui nous sont alloués ne suffisent pas à assumer la dynamique de notre établissement comme ils ne suffisent pas à assumer la dynamique de 80% des établissements français recensés dans ce document qui provient des données publiées par l'État lui-même.

Voilà ce que je voulais dire avant de vous donner la parole et de répondre à vos questions à l'issue de cette présentation du budget rectificatif n°1.

M. Deroussiaux.- Bonjour à tous, je voulais savoir si vous avez calculé le taux de rigidité avec l'ancienne formule, pour comparaison ?

M. Hervé.- La formule qui a été utilisée est celle qui a été donnée dans la présentation du décret financier. C'est l'application de cette formule, sinon il y a un point d'écart, effectivement, qui est en notre faveur.

Le Président.- Avec l'ancienne formule, on se retrouverait en dessous du seuil, ça on en est sûr mais on ne peut pas vous le dire avec précision.

Mme Pucéat.- Juste peut-être une remarque, tu parlais de pente descendante en tout cas du taux de rigidité dû aussi à l'évolution de la masse salariale. Mais d'un autre côté c'est peut-être aussi une occasion de tenir jusqu'à ce que... J'imagine que une grande partie de ce taux de rigidité est aussi due au GVT sur lequel on n'a pas vraiment de maîtrise et quelque part, au bout d'un moment il va quand même finir par s'inverser. Donc si on arrive à tenir jusque-là avec cette politique, on sera peut-être aussi plus à l'aise dans quelques années.

Le Président.- Ce que tu décris, on peut l'analyser comme un effet d'aubaine qu'on pourrait attendre et, effectivement, dans le cadre de la préparation du COMP, je rends public un chiffre qui nous a été demandé par les services du rectorat, qui est le nombre de départs en retraite prévisionnel dans les trois années à venir. Nous attendons à peu près 330 départs. Alors c'est un ordre de grandeur, ce n'est pas un chiffre exact, attention, ça ne veut pas dire que les gens qui ont acquis le droit de partir en retraite le feront, ils peuvent proroger leur activité mais on en a 330, à peu près 220 enseignants-chercheurs et puis le reste, c'est des BIATSS. Ça signifie que si on a des « vieux » enseignants-chercheurs, des anciens qui sont donc à des niveaux de rémunération au sommet de la grille indiciaire qui partent en retraite et que nous les remplaçons par des jeunes maîtres de conférences ou des jeunes professeurs, les écarts de rémunération seront importants. Sur ces chiffres là, vous prenez une centaine de postes, vous multipliez 100 postes par un écart de 30 000 ou 40 000€ bruts, chargés, ce n'est pas de la rémunération nette, vous voyez que ça fait des sommes importantes donc ça peut avoir un effet, effectivement, et si nous résistons suffisamment, je pense que sur les trois prochaines années ça peut être quelque chose qui sauve le déclenchement peut-être d'un nouveau plan de retour à l'équilibre financier. Maintenant si le décret financier nouveau est publié, il ne fonctionnera pas du tout de la même manière que ce qu'on a connu et qui a été très traumatisant. Il sera peut-être à la fois plus violent parce que il demande, dès qu'on constate, par exemple au mois de mars 2025, si on constate qu'on a un taux de rigidité supérieur à 83%, il faut construire le budget initial pour l'année suivante, c'est-à-dire 2026 en tenant compte de ce critère-là et en ajustant nos dépenses en fonction. C'est moins violent que la méthode précédemment retenue. La méthode précédemment retenue, grosso modo, la tutelle étatique prenait tout et nous disait « ça il ne faut pas le faire, soit vous vous coupez la jambe vous-mêmes soit c'est nous qui vous la coupons et ça ne sera peut-être pas la même jambe », le choix était là. Là on sera dans un processus différent, est-ce que ça veut dire qu'il n'y aura pas de coupe budgétaire si ça doit arriver ? Non, je ne peux pas faire d'autre réponse, ça ne serait pas raisonnable mais on est là dans une maîtrise du budget, ça c'est très clair, nous maîtrisons le budget, mais nous employons le maximum de marge possible pour alimenter notre activité qui répond à des missions de service public

que le législateur nous a confiées. C'est ce que nous faisons. Nous sommes aux limites d'un des critères, les deux autres critères sont encore au vert, sur les trois critères du nouveau décret financier qui sera peut-être publié. Donc sur un des trois critères, on a un point d'attention, ça ne veut pas dire que la situation est mauvaise, elle est plutôt moins mauvaise que l'année dernière à la même époque, sur un certain nombre d'indicateurs. D'autres remarques ? Alors si il n'y a pas d'autres observations ou questions...

M. Tizio.- Très bien, pardonnez-moi par avance pour la délibération un petit peu fastidieuse que je suis donc censé lire in extenso. Le conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 480 ETPT sous plafond et 420 ETPT hors plafond
- 315 271 321 € d'autorisations d'engagement après BR1 dont :
 - 229 200 883,00 € personnel
 - 59 653 581,00 € fonctionnement
 - 26 416 857,00 € investissement
- 318 686 565 € de crédits de paiement après BR1 dont :
 - 229 200 883,00 € personnel
 - 59 943 279,00 € fonctionnement
 - 29 542 403,00 € investissement
- 299 118 124 € de prévisions de recettes
- 19 568 441 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 18 832 769,00 € de variation négative de trésorerie
- 5 189 535,00 € de résultat patrimonial déficitaire
- 283 944,00 € de capacité d'autofinancement
- 20 099 948,00 € de variation négative de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. Demandes d'admission en non-valeur

Le Président.- Bien merci. Nous avons maintenant un point sur les demandes d'admissions en non-valeur. L'agent comptable n'est pas présente mais Alain Helleu peut en parler.

M. Helleu.- C'est sur proposition de l'agent comptable, quand c'est admission en non-valeur ça impute le budget de l'établissement, c'est des créances

irrecouvrables, on a envoyé plusieurs fois l'huissier. Dans certains cas c'est de la formation, c'est souvent de la formation continue donc c'est lié au SEFCA, c'est souvent des gens qui sont aussi partis à l'étranger donc complètement irrecouvrables. Alors ça paraît important mais c'est des créances sur plusieurs années, donc on apure les comptes et en général, quand c'est proposé par l'agent comptable, c'est qu'il n'y a pas grand-chose à faire. Ça n'efface pas la dette pour autant, on continue à les poursuivre mais on les sort de la comptabilité de l'établissement parce que très vraisemblablement, on ne pourra jamais recouvrer ces sommes en question. On a aussi des établissements fermés ou qui font faillite, des établissements qui ont passé des conventions avec nous pour former quelqu'un mais qui n'existent plus donc on ne peut pas recouvrer les sommes en question. Parfois il y a aussi la déchéance quadriennale dans certains cas.

Le Président.- Donc, il s'agit simplement de constater dans la comptabilité, le fait qu'on ne pourra pas recouvrer ces créances, tout simplement, c'est un principe de réalité. Vous voyez qu'il y a des créances très modestes, 56€, 18,30€, 43€ et il y a des montants qui sont quand même plus importants, par exemple des frais de mise à disposition de locaux 6 750€, c'est un loyer qu'on n'a pas perçu pour l'occupation de locaux, c'est une perte comptable mais ça ne nous a pas fait sortir d'argent. En fait, on a plein de causes différentes, soit faillite, soit des gens qui ont disparu, qui sont à l'étranger, qui n'ont pas d'argent. La somme totale est de 24 723,86€ qui, au regard de l'activité, n'est pas un montant important.

Y a-t-il des questions ?

M. Tizio.- S'il n'y a pas de question, je vous propose d'adopter les admissions en non-valeur pour un montant de 20 588,21€ et les créances éteintes pour un montant de 4 135,65 donc un total de 24 723,86€.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

26 voix pour (unanimité)

3. Modification du tableau d'harmonisation des bonnes pratiques relatives aux missions, voté au CA du 23 novembre 2023

Le Président.- Je vous remercie. Alors un autre point traité au titre des questions financières, c'est la modification du tableau d'harmonisation des bonnes pratiques relatives aux achats divers, voté au conseil d'administration du 23 novembre 2023, donc il s'agit de mettre à jour les remboursements de frais. Vous avez reçu les documents, ça apparaît en rouge dans les instructions relatives à l'harmonisation des achats, l'article 4.2 concernant les restaurants est aménagé de la manière suivante *le remboursement du repas par personne est pris en charge dans la limite maximale de deux fois le montant forfaitaire en vigueur, fixé par arrêté interministériel dans le cadre d'un déjeuner et de trois fois ce montant lorsqu'il s'agit d'un dîner. Pour information, le forfait est de 20€ dans l'arrêté du 20 septembre 2023.* Donc on est sur des choses raisonnables et dans le tableau qui récapitule les propositions d'achats divers, etc., il est indiqué, là aussi en rouge, c'est mis à jour, restaurant, *paiement maximal deux fois le montant forfaitaire en vigueur par personne pour le déjeuner et trois fois pour le dîner.* C'est pour ajuster à l'évolution

du marché. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point-là ? On n'est pas sur des dépenses somptuaires, vous remarquerez.

M. Tizio.- S'il n'y a pas de commentaires particuliers, je vous propose d'adopter cette délibération, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la modification apportée au tableau d'harmonisation des bonnes pratiques relatives aux achats divers qui modifie le vote du conseil d'administration du 23 novembre 2023.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

V - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 11 juin 2024)

Modification de la liste des fonctions d'intérêt général ouvrant droit à une prime pour l'année universitaire 2023-2024

Le Président.- Merci. On va pouvoir passer aux questions relatives aux ressources humaines qui concernent la liste des fonctions d'intérêt général ouvrant droit à une prime pour l'année universitaire 2023-2024. Vous avez reçu un tableau qui ajoute à la liste des fonctions de charge administrative d'intérêt général de l'université de Bourgogne, deux cas. Le premier concerne des cas de vice-présidences déléguées qui se cumulent à une vice-présidence statutaire et j'ai demandé à Stéphane Tizio de sortir à cette occasion, puisqu'il est directement concerné, il est vice-président CA et il assure également la vice-présidence RH. En tant que vice-président CA il a le droit à une décharge d'enseignement totale puisqu'il est vice-président statutaire. Donc cette décharge est de droit, il l'a sollicitée et il l'a. Sauf que il ne peut pas cumuler cette décharge, cette équivalence horaire, avec une autre équivalence horaire, c'est-à-dire avec une autre décharge, parce que de toute façon il est déchargé de la totalité de son service. Donc ce qui est proposé au conseil d'administration, c'est de permettre, lorsqu'on est en présence de ce cumul de vice-présidences de transformer l'équivalence horaire qui normalement est prévue par notre référentiel, la transformer en prime, en euros. Ça c'est le premier cas, vice-présidence déléguée cumulée avec vice-présidence statutaire et le deuxième point concerne une situation particulière qui est la vice-présidence déléguée au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux. Alors ici, on a affaire à une hypothèse où cette vice-présidence est occupée par un collègue qui est professeur agrégé et qui, à ce titre, doit 384 h de cours en présentiel. Or, il fait l'objet déjà d'une reconnaissance sous la forme d'équivalence horaire de 128 h TD, autrement dit il a une décharge de service de 128 h TD ce qui lui laisse encore un service assez copieux, en tout cas supérieur à celui d'un enseignant-chercheur qui lui est soumis à 192 h. Il y a deux motifs qui justifient la proposition qui vous est faite. Le premier motif c'est que la délégation au patrimoine, aux sites territoriaux, nécessite toutes les semaines de se déplacer sur les sites territoriaux, Auxerre, Nevers, Le Creusot, Chalon, Mâcon et Dijon bien entendu puisque la délégation couvre évidemment le campus de Dijon. Le deuxième élément particulier, je l'ai déjà évoqué, c'est que cette fonction est assurée actuellement par un enseignant du second degré, et donc l'équivalence horaire de 128 h n'est pas suffisante pour lui

permettre de réaliser sa délégation de manière pleinement satisfaisante. Donc, ce qui est proposé ici, c'est de pouvoir attribuer une prime qui correspond à la part de service qui pourrait être allégée pour lui permettre d'être davantage disponible dans la réalisation de sa délégation au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux. C'est ce qui explique l'ajout de ces deux hypothèses, la deuxième étant intimement liée au statut de PRAG du collègue, la première étant liée au fait qu'il y a des vice-présidents statutaires qui cumulent leur vice-présidence statutaire avec une délégation différente. Nous sommes à votre disposition parce qu'il y a une dimension technique à ces situations.

M. Roulliat.- C'est purement de forme et pas sur le fond de ce qui est présenté. A la page 2 sur le paragraphe vice-président délégué au patrimoine à la stratégie des sites territoriaux, est évoqué le CA du 27 septembre 2024 qui est difficilement passé dans la mesure où nous n'y sommes pas encore. C'est juste cet élément-là.

M. Alibert.- Bonjour à toutes et à tous. Je n'ai pas forcément de remarque sur le fond, quoique j'aurais peut-être une question sur le deuxième cas, mais est-ce que ça n'amène pas aussi une réflexion sur le fait de pouvoir cumuler, quand on a une décharge, par exemple, on ne peut pas toucher d'heures complémentaires, donc si on est investi dans une mission au titre d'un programme, par exemple sur la pédagogie, c'est des heures que la personne qui a une décharge ne peut pas cumuler. Finalement c'est une question qui est assez similaire à celle-ci, qui serait le cumul de deux primes en comparaison du cumul d'une décharge et d'heures complémentaires qui sont une forme de prime finalement, parce que si on ouvre là, ça va peut-être amener des questions de cet ordre-là.

Le Président.- Alors il me semble que ce n'est pas de la même nature, parce que là ça ne remet pas en cause le fait de ne pas faire cours. La prime vient en compensation d'une autre fonction que celle d'enseignant. Donc je pense que quelqu'un qui a une décharge partielle, par exemple qui garde 64 h TD ou CM et qui, à côté de ça, exerce par exemple une fonction de doyen, peut cumuler à la fois sa décharge et la prime de doyen. Donc ça, ça fonctionne, mais c'est parce que la prime correspond à une fonction qui est différente de celle des fonctions habituellement exercées par l'enseignant-chercheur. Donc je pense qu'on ne déroge pas. Ça ne remet pas en cause la personne qui bénéficie d'une décharge de service. Alors oui, elle ne peut pas faire d'heures supplémentaires de même que quelqu'un ne pourrait pas faire des heures en étant dans cette situation-là.

M. Alibert.- En l'occurrence, les heures complémentaires, là c'est parce qu'il fait de l'enseignement en plus. Par exemple, si il est investi dans une commission de réflexion sur la transformation et l'intégration des compétences par exemple, c'est un cas que je connais, ce n'est pas des heures de cours, simplement il se forme pour appliquer ces nouvelles politiques sur les compétences. Donc il le fait mais il ne le compte pas, c'est à ses heures perdues.

Le Président.- C'est parce que ça ne rentre pas dans le référentiel des primes. Après, ça c'est un autre problème, est-ce que telle activité rentre ou pas dans le référentiel des primes ? Qui peut évoluer aussi, ce n'est pas figé, dès lors

qu'il y a une activité, le RIPEC permet une souplesse, c'est au CA de faire varier la grille.

M. Alibert.- Pour le collègue PRAG, c'est pour prendre une décharge supplémentaire sur les heures parce qu'il n'est pas suffisamment déchargé, c'est ça ?

Le Président.- C'est exactement ça. Ça ne donnera pas lieu à espèces sonnantes et trébuchantes, ça donnera juste le droit de faire moins de cours. Si ça avait été un maître de conférences ou un professeur, on ne l'appliquerait pas parce que on serait à 192-128, donc il n'y a plus de raison.

M. Tizio.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la modification de la liste des fonctions d'intérêt général ouvrant droit à une prime pour l'année universitaire 2023-2024.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des votes contre ? Des abstentions ?

26 voix pour (unanimité)

Le Président.- Très bien, je vous remercie parce que ce sont des collègues qui s'investissent fortement pour la communauté, c'est important.

Nous pouvons aborder les questions relatives aux travaux de la commission de la CFVU qui a eu lieu le 18 juin 2024 et je vais passer la parole à Carine Michel, vice-président CFVU.

VI - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 18 juin 2024

1. Travaux des commissions :

- **Subventions culturelles du 6 mai 2024**
- **Vie étudiante du 13 mai 2024**
- **FSDIE des 21 et 29 mai 2024**

Mme Michel.- Merci Vincent, bonjour à toutes, bonjour à tous, nous poursuivons avec les travaux de la CFVU du mardi 18 juin. La première partie de ces travaux va vous être présentée par Maxence Roulliat, nous commençons avec la commission subventions culturelles du 6 mai.

M. Roulliat.- Je vais essayer d'être assez rapide parce que il y a une masse d'informations assez importante..

Le premier point concerne la commission subventions culturelles présidée par mon collègue Tadeuz Sliwa qui pourra répondre à vos questions s'il y en a. Elle s'est réunie le 6 mai et a eu l'occasion d'analyser quatre demandes de financement. La première était portée par l'Association ISAT sans frontières qui était un projet de 4L Trophy qui n'a pas été retenu du fait que ce n'était pas un projet qui relevait de la culture aux yeux de la commission. Le deuxième dossier déposé par le BDE ESIREM pour une soirée concert qui a reçu un avis favorable d'un montant de 415,09€. Ensuite le TUD, le théâtre universitaire de Dijon pour son festival Ecllosion qui a fait une demande de 1 500€ et qui a reçu un avis favorable et ensuite l'association Stock qui est l'orchestre universitaire concernant un projet sur un

concert organisé fin mai avec une demande de 1 300€ qui a reçu également un avis favorable et donc un total à 3 215,09€.

Mme Michel.- Cette liste de subventions a obtenu un avis favorable de la CFVU.

M . Roulliat.- Ensuite la commission de la vie étudiante qui, pour rappel, a pour fonction de rendre un avis concernant les processus de labellisation, délabellisation d'associations reconnues associations de campus avec le label de l'université de Bourgogne, ce qui confère un certain nombre d'accompagnement, de soutien financier, de soutien aux projets, d'accès à des locaux à titre gracieux qu'on accorde donc à des associations étudiantes. Donc là aussi on a eu un certain nombre d'associations qui se sont présentées, donc je vais vous les citer avec l'avis de la commission.

La première était Aéro-mo-Isat, une association rattachée à l'ISAT de Nevers qui a pour objectif de travailler sur des aéromodèles, sur plusieurs années donc avec quelque chose qui se construira avec plusieurs promotions au fil du temps, il y a eu un avis favorable de la part de la commission vie étudiante. Ensuite nous avons eu l'association AG Dijon 2024 qui est une association à but limité pour l'organisation d'un congrès des internes de biologie médicale et de pharmacie hospitalière qui a reçu également un avis favorable. Ensuite, on a eu l'association AEISA qui est l'association des étudiants en sciences infirmières de Semur-en-Auxois qui a une activité assez classique d'association de filière et qui a reçu un avis favorable de la commission. Ensuite, on a eu l'association Codex, qui est donc une association rattachée au master des métiers du livre et qui a pour objectif de structurer la dimension d'orientation et de découverte de ce milieu auprès des étudiants du master et également de pouvoir rendre un certain nombre de services auprès de leurs étudiants, qui a également reçu un avis favorable. Ensuite, on a l'association Consult Isat donc, qui est également une association de l'ISAT et qui se projette en termes d'activités de junior entreprise donc qui a un cadre un petit peu particulier des associations étudiantes et qui a pour objectif de faire le lien entre les compétences et connaissances qui ont été acquises par les étudiants de l'ISAT et le tissu socio-économique local, qui a reçu un avis favorable. Ensuite, l'association Lex Sportiva qui a reçu un avis défavorable de la commission pour la simple et bonne raison, ce n'est pas une association étudiante dans le sens pur et dur dans la mesure où c'est des jeunes professionnels qui sont passés par le master des professions juridiques du sport et qui sont dans la vie active, ils n'ont plus le statut étudiant et ne pouvaient pas relever de ce cadre de labellisation. Mais ce qui leur a été proposé, c'est que nous puissions malgré tout continuer à travailler ensemble, d'autant plus qu'ils ont une forte attache avec les étudiants qui sont actuellement dans ce master et avec plus largement l'UFR DSEP et donc en discussion et en accord avec le président, on a fait le choix de s'orienter vers la fondation qui a été créée il y a quelques temps pour essayer de structurer ce lien avec des acteurs extérieurs. Ensuite, l'association E-Lab, qui est donc une association montée par des étudiants de l'UFR Sciences et techniques autour de la construction de projets sur les questions robotiques, qui a donc reçu un avis favorable de la commission. Ensuite, l'association Tudem qui se dédie au tutorat, mais pour les étudiants qui sont en années supérieures de la circonscription médecine, qui ont passé la PASS ou la L.AS et qui sont en deuxième, troisième année où à l'externat, pour travailler sur l'entraide entre pairs, qui a reçu un avis favorable. Ensuite l'association ABESCI qui est l'association bourguignonne des

étudiants stagiaires et chercheurs intervenants de Côte d'Ivoire qui est une association qui avait déjà eu la labellisation de l'université il y a quelques années, qu'on avait dû retirer par défaut d'activité il y a 2-3 ans et qui a repris une activité notamment après le COVID et qui donc représente son dossier de labellisation et donc qui ont une forte activité auprès des étudiants qui viennent dans notre université, originaires de cette zone géographique et qui a également reçu un avis favorable. On a eu ensuite l'association AJCT qui est l'association du master 2 des juristes des collectivités territoriales et qui a également reçu un avis favorable. Ensuite on a eu l'association QG connecté qui est une association rattachée au campus connecté situé à Nevers mais dont l'université de Bourgogne est l'université de rattachement et qui porte un certain nombre de projets, notamment avec l'antenne du SUAPS du campus et qui se destine notamment à nos étudiants de l'INSPE, de l'IUT ou de l'ISAT, entre autres, qui a reçu également un avis favorable. Et enfin, la Corporation des étudiants en soins infirmiers de Beaune, la CESIB, qui également a une activité assez large, particulièrement autour des questions de solidarité et qui a également reçu un avis favorable. Donc vous voyez qu'il y a une commission qui a eu une certaine activité et un certain nombre de demandes, ce qui fait que le nombre d'associations étudiantes ne fait qu'augmenter d'année en année.

Je ne l'ai pas précisé mais si vous avez des questions surtout n'hésitez pas.

Je propose d'être assez concis sur la présentation du prochain dossier du fait qu'il y a beaucoup de dossiers qui ont été analysés. Donc cette fois-ci, c'était la commission FSDIE qui est la commission qui rend un avis sur les financements des associations étudiantes qui s'est réunie le mardi 21 mai avec un léger rattrapage avec une demi-journée supplémentaire parce qu'on n'a pas eu le temps d'analyser tous les dossiers. Un certain nombre de dossiers ont été présentés ce qui peut montrer la dynamique en termes de projets des associations étudiantes de l'uB et un cadre un petit peu particulier qui a fait suite à la réforme du FSDIE, notamment des subventions spécifiques qui a pris la suite de ce qui existait auparavant avec le système de convention. Donc, le premier dossier c'était un dossier porté par l'ASUB 71 pour un projet surf avec une demande de 2 361,76€ qui a reçu un avis favorable pour l'ensemble du montant. Ensuite, un dossier présenté par l'association FEBIA pour un séminaire de candidats avec une demande de 167,91€ qui a reçu un avis favorable. Je ne les lis pas tous, je vais surtout spécifier la partie spécifique qui est assez particulière et si vous avez des questions sur certains dossiers, certains ont été en mis en report et deux ont reçu un avis défavorable. Donc concernant la partie spécifique il y a un dossier qui a été présenté par la FEBIA concernant l'achat d'un camion et le soutien à la dotation de protections hygiéniques au niveau de l'épicerie sociale et solidaire l'AGORAE qu'ils ont sur le campus et ont eu un avis favorable pour un montant de 54 072€. Un deuxième dossier qui concernait la dotation d'une malle à destination des associations étudiantes qui a reçu un avis défavorable, ils ont déjà un projet du service de vie étudiante. Ensuite l'association Stock pour la participation à un festival, le FIMU, pour un montant de 3 000€. Ensuite, ADEXPRA, radio campus pour les projets de leur année, d'un montant de 30 000€. Nautil uB pour pouvoir développer la mise en place de formations de plongée scientifique d'un montant de 19 334€. L'ASUB qui est l'association sportive de l'université de Bourgogne qui organise la Color campus à la rentrée prochaine et l'activité de la fédération des sports universitaires pour un montant de 45 000€. La cafétéria médecine pharmacie pour des formations annuelles, un montant de 490€. L'association des étudiants de Nevers pour un certain nombre d'activités pour un montant de 15 500€. La corporation des étudiants de médecine de Dijon pour un

programme en termes d'échanges pour un montant de 6 532,25€. Le tutorat des étudiants dijonnais pour leur activité à la fois de bien-être et de communication auprès des étudiants pour un montant de 4 442€. Cheerleedings, l'association des Sciences de santé pour s'équiper en tapis pour leur activité qui a lieu dans des locaux du SUAPS pour un montant de 852€. Je ne vous détaille pas plus pour gagner du temps, mais la somme attribuée aux associations étudiantes sur cette commission s'élève à 222 680€.

Mme Michel.- Ces travaux ont fait l'objet d'un avis favorable. Maintenant le bilan du financement de la CVEC.

2. Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : Bilan financement CVEC 2023

M. Roulliat.- Comme vous le savez, la CVEC a été mise en place en 2018, qui est donc la contribution de vie étudiante et de campus qui nous permet de financer un certain nombre de services dédiés à la vie étudiante et un certain nombre de projets, à la fois en accord avec les textes qui régissent ce financement et la charte sur laquelle vous avez rendu un avis favorable il y a quelques CA. Je vous présente le bilan concernant la CVEC 2023 qui a permis le financement d'un certain nombre de services et de projets. Parmi ceux-ci, on peut citer la rénovation du gymnase pour un petit peu plus d'un demi-million d'euros. Mais également des actions comme le renforcement de nos professionnels de santé au sein du service de santé universitaire et maintenant étudiant, à hauteur d'un peu plus de 333 000€, la commission solidarité étudiante pour renforcer et toujours aller plus loin en termes d'actions concernant le soutien auprès des étudiants qui auraient besoin de solidarité au niveau de l'université. Je vais citer la petite fac, qui apporte un service très particulier et très recherché pour nos étudiants et également pour les personnels et un certain nombre d'autres projets que vous pouvez également voir. Certains sont des projets qui sont renouvelés chaque année et puis d'autres ont été l'occasion de financement ponctuel, je pense notamment aux 40 ans de l'Atheneum, on ne le refêtera pas, plutôt rendez-vous aux 50 ans, ou encore certains stages ou la salle d'air fit. Donc au total vous avez sur la dernière page, les grandes masses que la CVEC a pu financer avec tout ce qui est accueil et vie étudiante qui est majoritaire. Ensuite on voit le sport, la santé, puis ensuite les actions culturelles. Alors derrière tout ça il y a un certain nombre d'items bien entendu, mais c'est pour vous présenter les très grandes lignes de ce à quoi la CVEC de l'université participe. Et donc enfin, en termes de masse budgétaire, la majorité concerne donc du fonctionnement, ensuite on a l'investissement et en dernier du personnel, donc de la masse salariale. Donc ça concerne la CVEC de l'année dernière et je reviendrai vers vous à la rentrée pour la CVEC de l'année prochaine. Merci à vous.

Mme Michel.- Merci Maxence. Alors ce bilan a fait l'objet d'un avis favorable de la CFVU.

3. Travaux de la pédagogie du 12 juin 2024 :

Création d'une nouvelle unité d'enseignement transversale : UET pratiques sportives

Mme Michel.- Le point suivant avec les travaux de la commission de la pédagogie. Et le premier thème concerne une UE transversale pratique sportive. Pour vous présenter le contexte, afin d'accélérer le développement de la pratique sportive des étudiants, France Universités, la conférence des grandes écoles et la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, au côté des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques ont proposé une feuille de route avec différents axes. Le deuxième axe, notamment, valoriser la pratique et aménager le temps universitaire, propose de promouvoir la possibilité d'octroyer des crédits ECTS ou une bonification dans les notations et également de renforcer les propositions d'unité d'enseignement sport optionnel dans les cursus. France Universités propose également un rapport intitulé « le sport, une ambition pour tous » ou la valorisation du sport dans les cursus est également présentée. Notamment, le sport de haut niveau doit donner lieu automatiquement à l'attribution de crédits ECTS. Et le principe doit être posé d'une valorisation de la pratique du sport. Donc, on peut également mentionner un rapport émis par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, qui fait état du développement et de la nécessité de la pratique sportive étudiante. Dans ce contexte, mais aussi dans un contexte plus général que vous connaissez, le ministère de la Santé a initié de nombreuses politiques de santé, dont la plus emblématique est le PNNS, le programme national nutrition santé, par nutrition, on entend alimentation et activité physique. L'objectif est de lutter contre la sédentarité dont on parlait en début de CA tout à l'heure. Nous connaissons les effets de l'activité physique en termes bénéfiques sur la santé physique et mentale, sur le fait de pouvoir tisser un lien social, de porter des valeurs qui sont propres au sport comme l'effort, la persévérance, la solidarité, mais également contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à l'université. Le SUAPS propose cette nouvelle unité transversale pour développer et valoriser l'enseignement de la pratique sportive et artistique à destination des étudiants de l'université afin de les accompagner dans la gestion de leur vie physique actuelle et future. Les modalités de cette UE ont été portées à votre connaissance dans le document dont vous disposez. Juste, en préambule, apporter une indication supplémentaire. Vous savez qu'il existe déjà une unité transversale qui est intitulée « Sport ». Et elle offre aux étudiants à hauteur de 12 h CM, la possibilité de s'enrichir en termes de connaissances relatives aux sciences humaines ou en sciences vie, ce sont des cours magistraux, il y a également un volume d'heures d'une vingtaine d'heures de pratiques sportives. Alors cette UE qui est proposée, c'est une UE qui va naître et qui va vivre à côté de cette UE existante et qui ne vient pas en compétition mais qui vient en complémentarité, puisque vous avez compris le contexte, vraiment c'est pour mettre le pied à l'étrier des étudiants qui ne seraient pas engagés dans la pratique sportive. Le responsable est Monsieur Liemans, directeur adjoint du SUAPS et les modalités pédagogiques sont les suivantes. Il y a 16 h de formation et un contrôle continu de pratique pour chacune des activités, il y a deux activités, une proposée au premier semestre et une proposée au second semestre, s'inscrivant dans deux champs d'activités différents que je vais vous présenter dans quelques secondes. Cette UE transversale est créditée de 5 ECTS, elle entre en conformité avec le référentiel commun des études

et ce qui est proposé, c'est que les étudiants sportifs de haut niveau c'est-à-dire entrant dans le cadre du PEPS aient une note maximale de 20 sur 20. C'est une UE ouverte à tous les étudiants de l'université, à l'exception des étudiants de STAPS qui ont déjà inclus dans leur cursus la pratique sportive au quotidien. Alors voici les différents champs d'activités, Energétique et performance, Acrobatique ou artistique, Activité d'opposition duelle, Activité d'opposition collective, Activité physique de pleine nature. L'évaluation concerne à la fois l'investissement, les connaissances et les progrès mais également le niveau de pratique. Au niveau administratif, c'est le secrétariat du SUAPS qui va gérer les différentes missions, notamment d'inscription, de suivi des heures, de retour des notes et de relation avec la scolarité centrale. Cette nouvelle UE transversale intitulée « Pratique sportive » a reçu un avis favorable de la CFVU. Vous avez des remarques et des questions ?

Demande d'accréditation du certificat de capacité d'orthoptiste en co-accréditation avec l'université de Franche-Comté à compter de la rentrée 2025-2026

Mme Michel.- Je vous propose de passer au point suivant qui est la demande d'accréditation du certificat de capacité d'orthoptiste en co-accréditation avec l'université de Franche-Comté à compter de la rentrée 2025. C'est une présentation qui a été faite par Davy Laroche, qui est directeur du département Métiers de la rééducation et ce projet est initié par la région en collaboration avec l'UFC. Deux mots sur le contexte, l'orthoptiste est un professionnel de santé, spécialisé dans le diagnostic, la rééducation et le traitement des troubles de la vision et de la motricité oculaire. La formation est de trois ans et actuellement les étudiants se forment à Lyon et à Strasbourg. Et il y a un besoin identifié en termes d'orthoptistes dans la région. Conformément à l'arrêté du 20 octobre 2014, ce cursus comprend 333 h de cours magistraux, 1 035 h de travaux dirigés et 1 400 heures de stage. Donc la première année est essentiellement dédiée aux cours magistraux et au fur et à mesure du cursus, ce sont les pratiques et le stage qui vont prendre le relais. Ce projet a le soutien de la région. A Dijon, c'est le professeur Catherine Creuzot-Garcher qui porte le projet, en collaboration avec le professeur Davy Laroche qui est directeur du département Métiers de la rééducation, et également avec l'intervention de Madame Aurélie Charles qui est orthoptiste. Les cours essentiellement théoriques auront le support de l'université de Strasbourg et les travaux dirigés et les travaux pratiques ainsi que les stages auront lieu sur site. En 2025, on attend huit étudiants à l'université de Bourgogne et la région qui soutient ce projet propose de financer deux maîtres de conférences associés à mi-temps et un temps plein de secrétariat. Actuellement, il y a des négociations pour les supports pour les années à venir. Cette demande d'accréditation a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Nous avons une délibération spécifique concernant cette demande d'accréditation du certificat d'orthoptiste en co-accréditation avec l'université de Franche-Comté à partir de l'année 2025-2026.

Est-ce qu'il y a des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Réforme du 1^{er} cycle de santé : modification de l'option santé pour les licences avec un "accès santé" L.AS

Mme Michel.- Nous poursuivons avec la modification de l'option santé pour les L.AS, les licences avec un accès santé. La présentation a été faite par le professeur Agnès Jacquin-Piques, coresponsable de la première année des études de santé PASS-L.AS et présidente du jury de sélection. Cette proposition rentre dans un contexte que je vous présente brièvement, les étudiants inscrits à UFR SVTE suivent un module SHS et un module Santé. Les étudiants inscrits dans les autres UFR suivent un module Sciences vie et un module Santé. Chacun de ces modules est d'une soixantaine d'heures et l'observation faite est une hétérogénéité dans l'évaluation, les cours, les matières étant différentes et une disparité dans les résultats. En Sciences vie, les étudiants sont plus en difficulté qu'en SHS, alors que dans l'UE Santé, on a des résultats qui sont relativement homogènes quel que soit l'UFR de rattachement. Donc ce qui est proposé c'est une refonte de cette mineure Santé pour permettre une évolution vers un même programme de 50 h et 5 ECTS par semestre, standardiser les modules, alléger la charge de travail et avoir une évaluation plus cohérente et équitable. Voici la nouvelle offre qui est proposée avec pour le premier semestre des modules pour un ensemble de 5 ECTS. Cette modification en faveur de la réussite des étudiants a obtenu également un avis favorable à la l'unanimité de la CFVU. Est-ce que vous avez des remarques, des questions ?

Offre de formation :

- . Architecture de l'offre de formation des diplômes nationaux 2024-2028**
- . Validation des fiches formation**

Mme Michel.- Je vous propose de passer au point suivant, offre de formation, architecture de l'offre de formation des diplômes nationaux, validation des fiches formation. Ce diaporama a été communiqué, je vais vous le présenter de façon très brève. Cette architecture a fait l'objet de plusieurs délibérations dont la dernière au CA du 23 janvier et cette architecture est issue d'Ametys. Cette architecture de formation est paramétrée en central conformément aux DA04 qui ont été remontés par les composantes dans le cadre de la nouvelle accréditation. Les mentions sont accréditées au niveau du ministère, les parcours sont déterminés par l'université. Dans le premier cycle, nous comptons 86 mentions, dans le deuxième cycle, 73 mentions. Nous avons des diplômes hors accréditation et ce qui vous est proposé, c'est ce que vous pouvez trouver sur le site de l'université. L'offre de formation qui a fait l'objet d'un vote à la CFVU concerne les formations qui ont été validées par les composantes sur Ametys et qui sont conformes au RCE donc il s'agit des formations de l'IAE, de l'INSPE, de l'IUVV, de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers, de l'IUT de Chalon, de l'UFR Langues et communication, de l'UFR Lettres et philosophie, UFR Sciences humaines. En revanche, il reste encore des éléments à clarifier concernant d'autres formations. Par exemple, les composantes qui n'ont pas encore validé leur offre de formation ou pour lesquelles il y a encore des ajustements à faire avec le PFVU donc il y a actuellement un dialogue pour pouvoir achever ce travail et pour pouvoir vous présenter cette offre de formation complète lors du CA de septembre. Alors ceci concerne l'ISAT, l'IUT Le Creusot, Polytech Dijon, l'UFR Sciences de santé, l'UFR STAPS, l'UFR SVTE, l'UFR DSEP et l'UFR Sciences et techniques.

Cette architecture et la validation des fiches formation de la première partie, a fait l'objet d'un avis favorable de la CFVU.

M. Tizio.- Très bien, nous avons une délibération spécifique sur l'architecture de l'offre de formation, en tout cas pour ce qui concerne les formations qui ont été validées par la CFVU, à savoir les formations de l'IAE, de l'INSPE, de l'IUVV, de l'IUT Dijon-Nevers-Auxerre, de l'IUT Chalon, de l'UFR Langues et communication, l'UFR Lettres et philo et l'UFR Sciences humaines ainsi que la validation des fiches formation.

Qui refuse de prendre part au vote sur cette architecture de l'offre de formation ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ?

25 voix pour (unanimité)

Masters en anglais : mise en place de droits spécifiques à compter de la rentrée 2024-2025 pour :

- . **Master Culture et communication - Projects in international and european cultural engineering**
- . **Master Management – parcours International management and sustainability**

Mme Michel.- Nous poursuivons avec les masters en anglais et la mise en place de droits spécifiques à compter de la rentrée 2024. Le premier master, le master culture et communication, c'est le master PIECE. La présentation a été faite par Madame Parisot, directrice de l'Institut Denis Diderot. Ce projet a pour but de préparer les étudiants à la conception et à la réalisation des projets culturels d'envergure européenne et internationale. Lancée en 2018 suite à un appel à projets de l'UBFC, cette formation innovante a été sélectionnée pour recevoir un financement ISITE de 75 000€ par an, financement qui s'achève. Deux mots sur le contenu de ce master, la formation est structurée autour d'une pédagogie inversée et la démarche pédagogique permet d'apporter aux étudiants une connaissance fine du territoire, une connaissance pratique de l'interculturalité et une expertise technique en montage de projets. Le budget qui nous est présenté est conforme à la circulaire de 2015 et s'appuie sur une demande de soutien et de coordination des étudiants étrangers, insertion professionnelle, innovation pédagogique en anglais avec consultant, organisation DELF, etc., semaine d'immersion, des visites culturelles au niveau du territoire Bourgogne-Franche-Comté, des journées culture scientifique, des week-ends d'immersion, la restitution de projets européens à Bruxelles, notamment, l'immersion de fin d'études dans des capitales européennes et l'accueil d'enseignants invités étrangers et également des frais relatifs à la communication et à la promotion du diplôme ainsi qu'au matériel et au logiciel. Et dans ces frais, on peut également compter le fait d'avoir un support pour proposer les bourses aux étudiants, notamment pour pouvoir réaliser le semestre à l'étranger. Ce master et les frais spécifiques associés ont reçu un avis favorable de la CFVU.

Je vous propose d'enchaîner avec le master suivant, un master de management avec le parcours IMS. La présentation a été faite par Monsieur Welte, qui est enseignant-chercheur en sciences de gestion, c'est un master qui est en anglais et qui propose une thématique à la fois moderne et essentielle, la soutenabilité dans une approche au développement durable conçue pour répondre aux besoins des générations présentes, sans compromettre les capacités des

générations futures. Sans entrer dans le détail de l'offre de formation, simplement vous dire que comme le master précédent, le budget est conforme à la circulaire de 2015 et propose notamment de financer l'organisation de conférences avec des intervenants invités, des voyages, des excursions d'étudiants, l'organisation de séminaires de recherche, je ne lis pas tout puisque vous avez ces informations, également proposer du matériel, des logiciels, un soutien à l'association locale qui permet de porter le fonctionnement, la dynamique de ce diplôme, un soutien également pour la coordination des étudiants étrangers, insertion professionnelle, innovation pédagogique, organisation DELF et également des frais relatifs à la communication et à la promotion du diplôme. De la même façon, ce master et les frais spécifiques associés ont fait l'objet d'un avis favorable de la CFVU.

M. Tizio.- Y a-t-il des remarques et des observations sur ce point qui fait l'objet d'une délibération spécifique. S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration approuve la mise en place de droits spécifiques à compter de la rentrée 2024-2025 pour les masters en anglais, master culture et communication Projects in international and european cultural engineering et ensuite le master management parcours international management and sustainability.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Règlement des études – Polytech Dijon

Mme Michel .- Nous enchaînons avec le règlement des études concernant Polytech Dijon. Alors l'intégration récente comme on l'a dit en début de CA de l'ESIREM au réseau Polytech et qui devient maintenant Polytech Dijon, nécessite l'harmonisation du règlement des études avec les autres établissements du réseau. Vous avez pu prendre connaissance des documents qui vous ont été transmis. Concernant le cycle ingénieur, deux points principaux, le jury d'école se réunira à la fin de chaque semestre au lieu d'une fois par an et les étudiants ont la possibilité de réaliser un transfert réseau Polytech en fin de troisième année et en fin de quatrième année. Concernant le cycle préparatoire, deux points ont été présentés en CFVU, un stage d'un mois pendant l'été entre la première et la deuxième année et le redoublement n'est pas autorisé sauf cas exceptionnel apprécié par le jury. Le règlement des études Polytech Dijon a obtenu un avis favorable de la CFVU.

Règlement intérieur des IUT : modalités d'application de l'obligation d'assiduité qui ont une incidence sur l'évaluation

Mme Michel.- Je poursuis avec le règlement intérieur des IUT, modalités d'application de l'obligation d'assiduité qui ont une incidence sur l'évaluation. Deux articles spécifiques ont fait l'objet de présentations particulières à la CFVU, l'article 15 et l'article 14 alinéa 7. Ces éléments sont relatifs à l'influence du défaut d'assiduité des étudiants sur les évaluations et il est donc nécessaire de clarifier les procédures pour traiter les cas d'étudiants ayant de multiples absences injustifiées lors des évaluations. Donc je peux vous lire l'article 15 dont vous avez pris connaissance, en

tout cas la partie principale, conformément à l'obligation d'assiduité, les unités d'enseignement seront affectées d'un coefficient minorant la note globale de chaque UE selon la règle suivante, 2% à partir de 10 heures d'absences injustifiées par semestre, 5% à partir de 20 heures d'absences injustifiées par semestre, par ailleurs au-delà de ce total de 20 heures semestriel d'absences injustifiées, le jury pourra prononcer à l'issue de l'année soit une réorientation, soit toute autre décision après en avoir informé l'étudiant. Le paragraphe 15.1, alinéa 1, défaut d'évaluation, la présence à l'ensemble des enseignements et des évaluations est obligatoire. Si le jury constate une multiplication des absences justifiées et/ou injustifiées de l'étudiant à l'ensemble des activités pédagogiques, absences qui entraînent une scolarité pédagogiquement incomplète, une impossibilité de rattrapage et un défaut d'évaluation, le jury ne sera pas en mesure d'attester de la bonne acquisition des compétences attendues et donc de la validation des UE. Le jury pourra donc prononcer, à l'issue de l'année, une défaillance de l'étudiant entraînant son redoublement ou sa réorientation. Et concernant les rattrapages, si l'absence est reconnue justifiée et lorsque cela est matériellement possible, une procédure de rattrapage doit être initiée par l'étudiant qui devra en faire la demande dans les 48 heures suivant le retour en cours. Si l'étudiant n'effectue pas cette demande dans les délais impartis, la note de zéro sera appliquée et le rattrapage ne sera pas organisé. Ce règlement intérieur des IUT a reçu un avis favorable de la CFVU.

M. Crognier.- Il y avait des problèmes d'absence ?

Mme Michel.- Au niveau du Creusot, l'IUT était déjà rentré dans ce fonctionnement. C'était pour rentrer en conformité avec le règlement qui était déjà applicable au niveau du Creusot.

M. Roulliat.- Concernant la procédure de la demande de rattrapage, je n'ai pas très bien compris ce qui était entendu dans ce qui est proposé.

Mme Michel.- C'est à l'étudiant de se manifester à son retour. Ce qui a été discuté, c'est est-ce que c'est à l'enseignant de proposer ce rattrapage quand l'étudiant revient ou si c'est à l'étudiant ? Ce qui est proposé c'est que l'étudiant, lorsqu'il revient, se manifeste et fait la demande de rattrapage et ensuite ce rattrapage est organisé par l'enseignant. Si l'étudiant ne se présente pas au rattrapage, il aura la note de zéro.

M. Roulliat.- Mais selon le RCE, on n'est pas obligé de faire deux sessions ?

Mme Michel.- Au niveau de l'IUT, il y a un régime dérogatoire par rapport à ce fonctionnement, il n'entre pas strictement dans le cadre du RCE.

M. Roulliat.- Parce que, peu importe les conditions, si l'étudiant était malade ou je ne sais quoi, au-delà d'une absence injustifiée, si l'étudiant ne sollicite pas de rattrapage, il a forcément zéro ?

Mme Michel.- Alors absence injustifiée, dans le règlement, c'est zéro et une absence justifiée, si l'étudiant en fait la demande, il a un rattrapage.

M. Roulliat.- D'accord, donc si absence justifiée sans demande de rattrapage, il a zéro.

Mme Michel.- C'est ça, c'est ce qui est proposé.

Mme Baudoux.- Par rapport à ça, je voulais savoir, est-ce que c'est dans les 48 heures de l'absence ou au moment où la personne revient en cours.

Mme Michel.- C'est au retour.

Mme Baudoux.- Au retour, peu importe combien de temps la personne a été absente ?

Mme Michel.- C'est ça. Ce règlement a fait l'objet d'un avis favorable de la CFVU.

4. Calendrier universitaire 2024-2025 : calendriers des composantes

Mme Michel.- Pour terminer nous allons présenter le calendrier universitaire. Vous l'avez sous les yeux. Le premier document vous présente le premier jour de présence des étudiants, la fin des cours du premier semestre, le début et la fin des examens du premier semestre, le début et la fin des cours du second semestre, le début et la fin des examens du second semestre, le début et la fin des examens de seconde session et la fin de la présence obligatoire. Le deuxième calendrier, suspension de cours vous présente les périodes de congés de la Toussaint, de Noël, de l'hiver et de printemps. Ce calendrier a fait l'objet d'un avis favorable de la CFVU.

Est-ce que vous avez des remarques, des questions. Bien, je vous remercie pour votre attention à votre écoute.

M. Tizio .- Merci Carine. On va procéder à l'adoption de la délibération qui regroupe l'ensemble des travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire, à l'exception des deux votes que nous avons déjà émis sur des points spécifiques.

M. Roulliat.- Est-ce qu'on peut avoir un vote séparé pour le règlement intérieur des IUT, s'il vous plait ?

M. Tizio.- Donc je vous propose un vote spécifique sur le règlement intérieur des IUT, à savoir la modification des modalités d'application de l'obligation d'assiduité qui ont une incidence sur l'évaluation.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 3. Vote contre ?

22 voix pour, 3 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie. Alors, comme je le disais, une délibération qui va prendre en compte l'ensemble des points qui n'ont pas encore fait l'objet d'un vote, je vais les lister. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 juin dernier.

- Travaux de la commission subventions culturelles du 6 mai 2024 et ventilation

- budgétaire des crédits accordés aux associations
- Travaux de la commission vie étudiante du 13 mai 2024 : dossiers de labellisation des associations
 - Travaux de la commission FSDIE des 21 mai et 29 mai 2024 et ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations
 - Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan financement CVEC 2023
 - Travaux de la pédagogie du 12 juin 2024 :
 - . Création d'une nouvelle unité d'enseignement transversale : UET pratiques sportives
 - . Réforme du 1^{er} cycle de santé : modification de l'option santé pour les licences avec un « accès santé » L.AS
 - . Règlement des études – Polytech Dijon
 - Calendrier universitaire 2024-2025 : calendriers des composantes

Donc sur l'ensemble de ces points, qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie Carine. Je vous propose de passer au point suivant de notre ordre du jour qui concerne les travaux de la commission de la recherche du 20 juin 2024. Ma collègue Nadine Millot n'étant pas disponible aujourd'hui, je vais passer la parole à Emmanuel Ranc qui va vous présenter ces demandes de subventions à la commission de la recherche.

VII – Travaux de la commission de la recherche (CR) du 20 juin 2024

Demandes de subventions

M. Ranc.- Bonjour Mesdames et Messieurs. Comme le disait le vice-président, Madame Millot ne pouvait pas être présente aujourd'hui, elle m'a chargé de vous présenter ses excuses ainsi que de vous présenter les demandes de subventions qui sont formulées par des services ou des laboratoires de l'établissement. C'est quelque chose d'assez classique puisqu'il y a besoin d'une validation par le conseil d'administration de toutes les demandes de financement qui sont adressés à des financeurs variés, ici conseil départemental et conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Je ne vais pas revenir sur le tableau qui vous a été adressé puisqu'il contient une rubrique qui résume le plus synthétiquement possible l'objet de la demande ainsi que le plan de financement de ce projet. Simplement, nous tenions à apporter une petite précision sur une des demandes de subvention, compte tenu du montant qui y figure, c'est la demande qui porte sur la surélévation de l'IRCAMAT pour le bâtiment Pharmaco imagerie, au titre de laquelle une subvention au FEDER de 4,2 millions est sollicitée. Donc on voulait simplement vous préciser ce point-là, il s'agit de la surélévation du bâtiment IRCAMAT, une action qui est inscrite au CPER 2021-2027 et dans les échanges qui s'étaient tenus entre, notamment, les services de l'État et les services de la région, l'université a été invitée compte tenu de l'activité très fortement recherche liée à cette extension, de solliciter aussi le FEDER pour soutenir ce projet. C'est pour ça que ça fait l'objet d'une demande FEDER étant entendu que il y a aussi une part prévue au CPER, CPER

région, de 960 000€. Ce projet a un coût total de 6 millions, quand on demande au FEDER, on peut demander 70% maximum du coût du projet, donc c'est 4,2 millions. Un projet à 6 millions qui est décomposé dans les estimations que l'on peut en faire pour le moment en deux sous-projets, l'extension du bâtiment pour accueillir des activités de recherche et à l'interface de plusieurs labos, notamment l'ICMUB, l'ICB mais aussi à l'interface avec ce qui se conduit au CGFL et au CHU autour de tout ce qui touche, ne m'en demandez pas plus, je ne pourrais pas être trop disert, mais de la médecine personnalisée, de la radiothérapie interne vectorisée et de l'utilisation des nanotechnologies dans ce champ, je ne peux pas en juger, mais qui semble assez prometteur pour le soin, à terme, aux patients. Donc cette enveloppe de 6 millions prévoit l'extension en elle-même du bâtiment IRCAMAT ainsi que la rénovation énergétique du bâtiment existant. Rénovation énergétique pour laquelle une demande est en train d'être préparée en parallèle au titre du programme P 348 qui est un programme dédié à la rénovation énergétique des bâtiments de l'État. Ce qui fait que si cette demande arrive à son terme, ça fera un soutien financier supplémentaire pour boucler l'enveloppe. Je précise enfin que ces demandes ont été soumises à l'avis de la commission de la recherche du 20 juin dernier, qu'elles ont reçu un avis favorable à l'unanimité mais que, néanmoins, sur la dernière demande, l'honnêteté nous oblige à vous le dire, la demande qui est pour soutenir un colloque, un premier d'une série de cinq colloques portés par la MSH, est arrivée le jour même de la commission de la recherche, donc elle n'avait pas été présentée à la commission de la recherche. Néanmoins on suggère de la passer tout de suite en conseil d'administration pour ne peut pas bloquer la demande étant entendu qu'une information sera faite dès la prochaine CR, en septembre.

M. Tizio.- Merci Emmanuel, y a-t-il des demandes de complément d'information au sujet de ces demandes de subventions. S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve les demandes de subventions déposées auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté, le conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle, le conseil départemental de la Côte-d'Or et approuve aussi le plan de financement de la demande de subvention FEDER déposée par l'ICMUB.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

23 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Le point suivant concerne l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux, et je laisse la parole à Grégory Wegmann qui va vous présenter ce point.

VIII - Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux

M. Wegmann.- Bonjour, alors c'est une délibération qui a lieu tous les ans depuis quelques années. Alors, peut-être pour ceux qui ne sont pas familiers de la procédure, vous savez que depuis quelques années, l'État propose d'appliquer des frais différenciés pour les étudiants extra-communautaires qui viennent étudier en France, pas au titre d'un échange mais au titre d'étudiant individuel et par ailleurs, les établissements ont la possibilité d'exonérer partiellement ces étudiants dans la

limite de 10% des effectifs avec un savant calcul. S'agissant de l'université de Bourgogne, nous sommes nettement en dessous de ce seuil. Donc la proposition qui vous est faite, c'est, comme les trois années passées, je crois, nous exonérons ces étudiants, alors une exonération partielle, ça veut dire que les étudiants acquitteraient les droits nationaux comme les autres étudiants français et européens qui étudient dans notre université. L'intérêt aussi de proposer cette délibération maintenant, ça nous permet de communiquer avec les ambassades, avec les différents organismes qui promeuvent la mobilité de leurs étudiants. Et ça débute dès la rentrée prochaine, donc c'est pour ça qu'il est utile de proposer cette délibération bien en amont pour des étudiants qui viendront en 2025-2026, il n'y a pas d'erreur dans le document, ça peut sembler curieux mais c'est parce qu'on prépare la prochaine rentrée pour les étudiants internationaux.

Vous pouvez poser des questions si vous souhaitez des éclaircissements sur cette procédure. Les droits différenciés c'est 2 770€ en licence et 3 770€ pour un master.

Le Président.- Donc l'idée c'est d'éviter d'appliquer des droits supérieurs aux étudiants étrangers au prétexte qu'ils viennent d'en dehors de l'Europe. Ils paient des droits d'inscription normaux comme les étudiants français. Tant qu'on peut le faire, on le portera, si le conseil d'administration en est d'accord, on le fera. C'est plafonné à 10%, on n'est pas encore à 10%, on augmente notre nombre d'étudiants étrangers, certains avec des droits spécifiques comme les masters en anglais mais pour ceux qui peuvent financer donc ça, ça ne pose pas de problème, on a une offre de masters comme ça. Et pour les masters en français comme les masters normaux, c'est là que les droits différenciés s'appliquent et c'est là où on décide, si vous en êtes d'accord, d'appliquer les mêmes droits que pour les étudiants français ou européens.

M. Tizio. S'il n'y a pas de questions à ce sujet, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration approuve, au titre de l'année universitaire 2025-2026, l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers soumis aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur. Ces étudiants s'acquittent du montant des droits d'inscription tels que prévus pour les étudiants français et ressortissants de l'Union européenne au sens des dispositions des articles 3 à 6 de l'arrêté susmentionné.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

22 voix pour (unanimité)

Point B – Points adoptés sans débat

IX - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Tizio.- Je vous remercie. On passe désormais à la partie B de notre ordre du jour, c'est-à-dire des points adoptés sans débat. Ce sont des points adoptés sans

débat par commodité, mais si une demande vise les différents points qui sont listés, bien entendu et sous réserve que nous puissions les instruire, nous le ferons.

Donc il s'agit d'un premier point qui consiste à approuver les tarifs, subventions et dons, le catalogue général des éditions universitaires de Dijon, les sorties d'inventaire et les contrats et conventions emportant versement de subventions ou engageant l'université de Bourgogne. Y a-t-il des remarques ou des demandes de précision ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote sur ces différents points.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

22 voix pour (unanimité)

X – Compte rendu des contrats et conventions hors subvention

M. Tizio.- Je vous remercie. Enfin, dernier point avant les questions diverses, il s'agit simplement d'une prise d'acte du conseil d'administration au sujet du compte rendu des conventions hors subvention. Vous avez là aussi été destinataires, il n'y a pas de vote formel, simplement une prise d'acte.

Le conseil d'administration prend acte des contrats et conventions hors subvention.

Point C : Questions diverses

M. Tizio.- Dernier point, concernant les questions diverses, nous avons reçu une demande d'intervention de Paul Alibert. Paul, tu as la parole.

M. Alibert.- Je vais être bref, c'est juste en prolongement d'une discussion qu'on avait eue lors du dernier CA où on avait regretté le fait de ne pas avoir beaucoup d'informations sur l'état d'avancement du projet de l'EPE Pasteur de l'université de Franche-Comté. J'avais fait remarquer qu'il était dommage que les dossiers ne soient pas soumis en même temps puisque c'était une demande du ministère, il m'avait été répondu, notamment, qu'intégrer une structure dans les statuts pour laquelle on n'est pas certain qu'elle voit le jour, on n'avait pas d'informations sur l'état d'avancement... Donc, je me suis renseigné en sortant du CA pour savoir où ça en était, il m'a été répondu, je mets ça à votre information, que les statuts avaient été soumis au ministère, que les commentaires du ministère étaient redescendus et que ces statuts avaient été modifiés pour répondre aux commentaires du ministère, ce qu'on a fait ici, et que là ils en étaient à l'étape de vote dans les CA des établissements. Alors ces votes étaient prévus pour juillet, visiblement ils ont été repoussés au mois de septembre pour des raisons de synchronisation avec les commissions préalables mais il est prévu pour eux de faire les votes au mois de septembre et de faire remonter les statuts après. Donc finalement, quand on regarde par rapport à notre calendrier, puisque le vote au CA, nous, a été effectué lors du dernier CA, il ne semble pas qu'il y ait un décalage énorme entre leur avancée et la nôtre. Alors, je me fais juste le porte-parole des infos que j'ai eues, mais j'ai proposé puisque j'ai pris les renseignements directement auprès de Lamine Boubakar, le plus simple ce serait qu'il vienne nous présenter

l'état d'avancement des choses et si on a des questions à lui poser sur les compatibilités, les incompatibilités, ou en tout cas l'opportunité ou pas de présenter les choses en même temps, de faire remonter les dossiers en même temps, le mieux serait de l'interroger directement, donc je lui ai dit « tu ne voudrais pas venir nous présenter l'état d'avancement et répondre aux questions s'il y en a ? » ce à quoi il m'a répondu « évidemment, je suis disponible si vous voulez ». Donc ma proposition c'était de savoir si vous étiez intéressés de l'écouter lors d'un prochain CA pour voir si justement on a des incompatibilités de calendrier, sachant que je reviens sur ma première remarque, je trouverais dangereux de ne pas répondre à la demande du ministère qui était de faire remonter les deux dossiers plus la convention d'association en même temps, pour que, j'imagine, on puisse évaluer la compatibilité des coopérations entre les deux structures. Donc ça c'est ma proposition que je fais au CA.

Le Président.- D'abord on n'a pas le choix, c'est le ministère qui décide. Ensuite, moi j'ai souhaité, au regard de la situation politique nationale, effectivement, présenter le dossier le plus tôt possible pour rester sur la dynamique qui était celle de l'ancien gouvernement. Maintenant, le nouveau gouvernement on ne sait pas quand il va venir, j'ai appris tout à l'heure qu'il y avait déjà un candidat au poste de Premier ministre...

M. Alibert.- Tu peux nous donner le nom ?

Le Président.- Olivier Faure, je viens d'avoir la news. La chance sourit aux audacieux et donc c'est très bien. Ce n'est pas un commentaire politique, c'est juste une remarque totalement désintéressée.

Plus sérieusement, mon souci, c'est que pour le 1^{er} janvier 2025, on ait bien l'EPE pour lequel on a travaillé. Et par ailleurs, aucune difficulté sur la venue de Lamine Boubakar. Je suis juste étonné qu'on n'ait pas été invité à présenter le nôtre à l'UFC. Par ailleurs, en principe je rappelle quand même une chose, dans la pureté des principes, une COMUE ne se transforme pas en EPE et Lamine Boubakar, s'il vient présenter l'EPE projeté en Franche-Comté, parlera à la place de Macha Woronoff, ce qui m'a toujours gêné puisque c'est toujours comme ça que ça s'est passé, au CA de l'UTBM, au CA de l'ENSMM, et je trouve un peu étrange, alors même que c'est un établissement qui s'appelle l'UFC, EPSCP qui a seul le statut juridique de se transformer en EPE en vertu de l'ordonnance de 2018, que ce chef d'établissement ne fasse pas lui-même cette proposition, ne fasse pas ce travail de leader qui s'impose dans ce genre de situation, travail que j'ai fait, pas tout seul, vous le savez parfaitement bien, c'est un travail d'équipe, c'est un travail collectif, un travail gigantesque qu'on ne peut pas faire seul. Je suis très étonné, je me demande quelle qualité Lamine Boubakar a pour venir présenter ce projet qui ne concerne en tout premier lieu que l'université de Franche-Comté dont il n'est pas le chef.

M. Alibert.- J'ai pensé à lui parce que j'avais compris qu'il avait été chargé par le ministère de porter le dossier de BFC en une structure qui lui succédera mais peu importe, on peut peut-être demander à quelqu'un d'autre, peu importe, ce n'est pas très important, ce qui me semble important c'est de pouvoir dialoguer, de savoir où en sont les autres pour savoir si c'est opportun ou pas de se faire du souci par rapport à l'avancée conjointe des deux dossiers, c'est tout. Moi j'avais lu dans une lettre que le ministère était confiant sur le dialogue entre les deux structures, il était

confiant des propositions qui seraient faites en coordination, donc c'est juste pour savoir où on en est de cette coordination et du dialogue entre les deux. Maintenant, c'est une proposition, peut-être naïve mais proposition tout de même.

Le Président.- Non, non, non, mais d'abord la COMUE ne se transforme pas en EPE. Que ce soit clair, la COMUE ne se transforme pas en EPE, c'est l'UFC qui se transforme en EPE et revendique la dévolution du patrimoine de la COMUE à son profit. Et là, on n'est pas d'accord, c'est évident puisque dans le patrimoine de la COMUE il y a un certain nombre de PIA que nous pilotons, que nos équipes pilotent et que leur portage financier, budgétaire par un l'établissement tiers n'a aucun sens sinon celui d'empêcher leur mise en œuvre la plus efficace possible et donc de maintenir ce qui a donné lieu à une forte contestation en interne chez nous c'est-à-dire à un échelon administratif supplémentaire qui n'a aucune signification rationnelle. Donc, moi je serais tout à fait satisfait et heureux que Macha Woronoff puisse venir présenter le projet d'EPE qui concerne la transformation de son établissement, je serais ravi de l'inviter à le présenter dans ce cadre. Soit dit en passant, aujourd'hui, les choses sont faites, tous les établissements de notre côté ont fourni un document attestant de la validation des statuts par leurs instances. Donc tout cela est en cours de transmission, je parle sous le contrôle de Laurence Bronner, c'est en cours de transmission au ministère, c'est transmis donc notre dossier est complet et donc nous sommes dans l'attente de la mise à l'ordre du jour de ce point-là au CNESER, soit de septembre, soit d'octobre, parce que si c'est voté en septembre dans les établissements concernés par la création de l'EPE de l'UFC, ça signifie qu'on ne passera pas avant le mois d'octobre au CNESER, alors que nous pourrions au mois de septembre sans problème. Mais après tout, à la lumière des 300 ans de l'existence de l'université de Bourgogne, un mois ce n'est pas grand-chose, et depuis le temps qu'on nous retient dans la construction, un mois de plus, un mois de moins, ce n'est pas très grave.

Par ailleurs, on avance sur la convention de coordination territoriale. Les points essentiels y figurent, les principes de fonctionnement du conseil de site, du COPIL académique qui couvre donc recherche et formation sont acquis, du COPIL Plateformes aussi. Maintenant, il faut en faire l'écriture. On sait que le diable est dans les détails et qu'il va falloir être vigilant sur cette écriture. Pour le moment, franchement, il n'y a pas de grandes difficultés. Quant au partage des PIA, l'État semble attendre que nous fournissions cette convention pour arbitrer leur ventilation quant au portage budgétaire. En fait, pour moi, la grande question n'est de continuer à mettre en œuvre ces PIA parce que tout le monde y a intérêt, ce n'est pas un souci, un intérêt à géométrie variable, par exemple, l'intérêt de l'UFC dans HARMU est infiniment moindre que celui de l'INRAE et de l'uB et de l'IAD, c'est une évidence. Inversement, l'intérêt est partagé dans SFRI, EIPHI, dans Smartlight, mais en ce qui concerne Calhipso, 99% des activités sont sur Le Creusot et sont pilotées par l'uB donc pourquoi le laisser là-bas, etc. Donc je pense que là-dessus il y a trilogue rationnel à mener avec l'État et avec l'EPE futur de Franche-Comté pour que les choses se fassent de la manière la plus intelligente possible. Donc ça c'est à suivre, c'est les points importants pour la fin de l'année 2024 et la rentrée.

S'il n'y a pas d'autres questions, je souligne une chose, nous avons prévu un déroulé jusqu'à 17h45, il est 16h56 et je crois que c'est la première fois en quatre ans que nous achevons un conseil d'administration dans de telles conditions, je ne sais pas si c'est par épuisement des troupes.

Intervenant.- C'est le match à 18 h.

Le Président.- Ah ! il y a le match. En tout cas, je tiens à vous remercier, c'est le dernier CA de cette année, cette année n'a pas été facile, elle a été dure, politiquement, elle a été exigeante du point de vue du travail, on a dû surmonter, quand je dis « on » ce n'est pas un « on » de majesté, c'est un « on » collectif, chacun à notre place, surmonter des tensions, des difficultés et je crois que ce qui fait que l'université de Bourgogne est une université sans doute un peu à part, c'est la capacité de ses équipes, justement, à mettre toute leur énergie, leur dynamisme dans la capacité à porter des projets, à surmonter les difficultés et à maintenir son rang, je crois de grande université française, même si on n'est pas Saclay, évidemment mais de grande université française, et c'est grâce à une communauté qui est assez impressionnante dans sa détermination, dans sa résilience, on peut utiliser un terme aujourd'hui devenu convenu. Donc par votre intermédiaire ce sont l'ensemble de ceux que vous représentez que je remercie pour le travail réalisé. Je remercie aussi le travail des équipes de l'université, qu'elles se trouvent en central, à la maison de l'université, ou ailleurs, dans les composantes, dans les laboratoires, sur les sites territoriaux. Ça fait beaucoup de travail, beaucoup d'abnégation, certains l'ont souligné ici, beaucoup de travail gratuit, on n'est pas toujours rémunéré effectivement pour le travail qu'on fait, c'est vrai mais je crois que chacun de nous en prend sa part de ce travail gratuit et il est certain que si on avait une vision un petit cynique du côté de l'État, l'État en profite probablement, mais finalement nous en profitons aussi parce que c'est une part de notre réalisation et je crois que nous pouvons en être fiers. A défaut d'être payés, soyons fiers de ce que nous faisons, en tout cas je peux vous assurer que servir cette université en tant que membre de la gouvernance, c'est un facteur de fierté. Donc merci à vous et merci aux étudiants qui ont fait de la résistance jusqu'à ce conseil d'administration du mois de juillet alors même que leurs études sont achevées au titre de l'année 2023-2024, depuis quelques semaines déjà.

Bonne soirée à vous. Bon match évidemment, à bientôt et bonnes vacances. Au revoir.

- :- :- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le Président


Vincent THOMAS